

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2279

18 septembre 2008

### SOMMAIRE

Airport Center Luxembourg GmbH	109382	Nalux S.A.	109388
Airport Center Luxembourg GmbH	109383	Nalux S.A.	109389
Azabu Holding S.A.	109382	Nordostpark III S.à r.l.	109376
Banesfondo Internacional	109346	Oeko-Service Luxembourg (O.S.L.) S.A.	109384
Belval Plaza I Apartments S.à r.l.	109382	OSL Amerika Sàrl	109384
Belval Plaza II Apartments S.à r.l.	109383	P.F.L. S.A.	109380
CB Richard Ellis Global Dynamic Partners S.C.A. SICAV-SIF	109348	Pinault Printemps-Redoute International S.A.	109385
Constance Holding S.A. SPF	109378	Pinault Printemps-Redoute International S.A.	109386
Cusanus S.A.	109378	Pinault Printemps-Redoute International S.A.	109390
Fanuc Robotics Europe S.A.	109390	Pinault Printemps-Redoute International S.A.	109390
Fanuc Robotics Europe S.A.	109389	Pinault Printemps-Redoute International S.A.	109390
Freighter Leasing S.A.	109379	Pinault Printemps-Redoute International S.A.	109387
Gemco Trading and Exploitation S.A.	109376	Pinault Printemps-Redoute International S.A.	109384
GLN Investment	109390	Pinault Printemps-Redoute International S.A.	109385
GLN Investment	109389	Pinault Printemps-Redoute International S.A.	109381
GLN Investment	109389	Pluspetrol Capital S.à r.l.	109384
GMT Avant Holdings S.à r.l.	109368	Poppy Acquisition (Lux) S.à r.l.	109387
Hightly S.A.	109376	Raphi S.A.	109383
Hightly S.A.	109376	Ravagnan International S.A.	109386
Hydro Systems International S.A. III	109380	Rodelux S.A.	109383
I.F.G. 1 S.A.	109387	Santander Sicav	109346
IFI Estates S.A.	109387	SES Digital Distribution Services S.à r.l.	109380
Immobilière Comète s.à r.l.	109381	Soft S.A.	109391
Industrial Diamond S.A.	109379	Stevordia S.A.	109375
Industrial Diamond S.A.	109379		
International Strategy Corporation S.A.	109381		
Intrawest Europe Holdings S.à r.l.	109391		
Italmeubles S.à r.l.	109377		
J.C. Immo-Performance S.A.	109386		
Lavedrine Finance	109391		
MC Immo Lux S.A.	109381		
Nalux S.A.	109388		
Nalux S.A.	109388		

**Santander Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.337.

**Banesfondo Internacional, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.067.

—  
MERGER PROPOSAL

In the year two thousand and eight, on the eighth day of September.

1. Santander SICAV, a "société d'investissement à capital variable" having its registered office at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (hereafter "Santander");

2. Banesfondo Internacional, a "société d'investissement à capital variable" having its registered office at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (hereafter "Banesfondo");

declared the following:

1) Santander is an undertaking for collective investment incorporated as a "société d'investissement à capital variable" in Luxembourg on 27 October 1993 for an unlimited period in a form of an umbrella structure with multiple compartments with different portfolios of assets (the "Sub-Funds"), represented by one or more segregated classes of shares. Within the Sub-Funds, the board of directors of Santander may issue different classes of shares, as described in the current prospectus. Santander is subject to part I of the Luxembourg law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "Law").

2) Banesfondo is an undertaking for collective investment incorporated as a "société d'investissement à capital variable", in Luxembourg on 23 October 1990 for an unlimited period in a form of an umbrella structure with multiple compartments (each being individually called hereinafter as "sub-fund"). Banesfondo is subject to part I of the Law.

The sub-funds of Banesfondo in which shares are in issue on the Effective Date (as defined hereinafter) will be merged within the classes of the Sub-Funds of Santander as detailed in the table hereinafter.

The board of directors of Banesfondo has approved the merger proposal with the purpose, inter alia, of offering an increased basis of assets and flexibility to its shareholders for the conversion of their shares into shares of other Sub-Funds of Santander, as well as for the purpose of obtaining a better return by spreading certain fixed costs among a greater asset base after the merger. The proposed merger will result for shareholders of Banesfondo to become shareholders of an investment company, comprising a larger panel of sub-funds, allowing the shareholders to convert their shares into shares of other sub-funds. The shareholders will have opportunities to invest in more diversified and specialized investment policies.

As a result of becoming part of a significantly larger fund, there may be opportunities to obtain a better return by spreading the fixed costs among a greater asset base after the merger. Santander will also be in a better position to negotiate with the different service providers. Santander will improve its marketing opportunities and potentially will apply for registration in more jurisdictions than currently. The shareholders of Banesfondo will, considering the bigger size of assets in Santander, have access to a more diversified investment vehicle, offering new possibilities with regard to products and financial markets.

The board of directors of Santander considers also that the proposed merger is in the interests of its shareholders as the costs will be spread on a greater base of assets under management. All the expenses, costs and charges of the merger (estimated at a maximum of 120,000 Euros) will be borne by Santander.

THEREFORE subject to (i) as provided in paragraph 1) below and (ii) to any changes as shall be approved by the directors of Banesfondo and/or of Santander pursuant to regulatory requirements:

1) On the 31 December 2008 (the "Effective Date"); Banesfondo shall automatically contribute all its assets and all its liabilities to Santander, pursuant to section XIV of the 1915 Law.

2) Santander will issue to the benefit of the shareholders in the sub-funds of Banesfondo, shares in the following classes/ Sub-Funds of Santander:

Merger of Banesfondo	into Santander	Class
Banesfondo Internacional Dolar	Santander Sicav - Short Duration Dollar	A
Banesfondo Internacional Eurobonos	Santander Sicav - Eurobond Flexible Duration	A
Banesfondo Internacional Europa	Santander Sicav - European Dividend	B
Banesfondo Internacional Discovery	Santander Sicav - North American Equity	B

On the 31 December 2008, Santander will issue to the holders of shares of the sub-funds of Banesfondo, shares in the Sub-Funds/classes of Santander as detailed above. The number of shares issued will be determined on the basis of the relevant net asset values on the Effective Date.

3) All new shares in Santander will be issued in registered form.

The registrar and transfer agent of Santander will allocate the new shares to the former shareholders of Banesfondo, on the basis of data contained in the register of shareholders of the latter on the Effective Date.

As from the Effective Date, shares in Santander attributed to shareholders of Banesfondo will have the same entitlement to the benefits as those of the relevant class of shares of Santander and rights attached to bearer shares of Banesfondo which have not been redeemed and remain outstanding will be limited to a claim for being inscribed in the relevant class of shares' register of Santander.

4) As a result of the merger, Banesfondo shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

5) As from the Effective Date, all assets and liabilities of Banesfondo shall be deemed transferred to Santander on account of the sub-funds as aforesaid.

This merger proposal, the special reports of the auditor of Banesfondo and Santander, the reports of the directors of Banesfondo and Santander, the financial reports containing the audited annual accounts and annual reports of the last three years of Banesfondo and Santander, and an accounting statement of Banesfondo and Santander as of 30th June 2008, and the prospectus of Santander shall be available for inspection to the shareholders of Banesfondo and Santander and copies thereof may be obtained free of charge on request at the registered offices of Banesfondo and Santander.

The present merger proposal is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the English text and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le huitième jour de septembre.

1. Santander SICAV, une société d'investissement à capital variable ayant son siège social 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (ci-après «Santander»);

2. Banesfondo Internacional, une société d'investissement à capital variable ayant son siège social 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (ci-après «Banesfondo»);

déclarent ce qui suit:

1) Santander est un organisme de placement collectif constitué sous la forme d'une société d'investissement à capital variable à Luxembourg le 27 octobre 1993 pour une période indéterminée sous la forme d'une structure à compartiments multiples composée de différents portefeuilles d'actifs (les «Sous-Fonds») représentée par une ou plusieurs classes d'actions ségréguées. A l'intérieur des Sous-Fonds, le conseil d'administration de Santander peut émettre différentes classes d'actions telles que décrites dans le prospectus en vigueur. Santander est sujet à la partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi»).

2) Banesfondo est un organisme de placement collectif constitué sous la forme d'une société d'investissement à capital variable à Luxembourg le 23 octobre 1990 pour une période indéterminée sous la forme d'une structure à compartiments multiples (chacun étant individuellement désigné ci-après par «sous-fonds»). Banesfondo est sujet à la partie I de la Loi.

Les sous-fonds de Banesfondo dans lesquels des actions sont émises à la Date de Fusion (telle que définie ci-après) seront fusionnés avec les classes des Sous-Fonds de Santander tel que détaillés dans le tableau ci-après.

Le conseil d'administration de Banesfondo a approuvé le projet de fusion en vue, entre autre, d'offrir une base d'actifs et une souplesse accrues à ses investisseurs pour la conversion de leurs actions dans les actions d'autres Sous-Fonds de Santander, de même que pour obtenir une meilleure performance en répartissant certains coûts fixes sur une masse d'actifs plus importante après la fusion. Le projet de fusion aura pour effet que les actionnaires de Banesfondo deviendront actionnaires d'une société d'investissement comprenant un panel de sous-fonds plus important autorisant les actionnaires à convertir leurs actions dans les actions d'autres sous-fonds. Les actionnaires auront l'opportunité d'investir dans des politiques d'investissement plus diversifiées et spécialisées.

En devenant partie à un fonds significativement plus large, il y aura des opportunités d'obtenir une meilleure performance en répartissant les coûts fixes parmi une base d'actifs plus importante après la fusion. Santander sera également dans une meilleure position pour négocier avec différents prestataires de service. Santander augmentera ses opportunités de commercialisation et introduira potentiellement des demandes d'enregistrement dans un nombre plus important de juridictions qu'actuellement. Les actionnaires de Banesfondo, au vu de la taille d'actifs plus importante de Santander, auront accès à un véhicule d'investissement plus diversifié offrant de nouvelles possibilités en termes de produits et de marchés financiers.

Le conseil d'administration de Santander considère également que le projet de fusion est dans l'intérêt de ses investisseurs dès lors que les coûts seront répartis sur une plus grande base d'actifs sous gestion. Tous les dépenses, coûts et charges de la fusion (estimés à un maximum de 120.000 Euros) seront supportés par Santander.

PAR CONSÉQUENT sans préjudice de (i) ce qui est prévu au paragraphe 1) ci-dessous et (ii) de tous changements qui pourraient être acceptés par les administrateurs de Banesfondo et/ou de Santander en vertu des exigences réglementaires:

1) Le 31 décembre 2008 (la «Date de Fusion»); Banesfondo contribuera automatiquement l'intégralité de ses actifs et passifs à Santander, en vertu de la section XIV de la Loi de 1915.

2) Santander émettra au bénéfice des actionnaires des sous-fonds de Banesfondo, des actions dans les classes/Sous-Fonds suivants de Santander:

109348

Fusion de Banesfondo	dans Santander	Classe
Banesfondo Internacional Dolar	Santander Sicav - Short Duration Dollar	A
Banesfondo Internacional Eurobonos	Santander Sicav - Eurobond Flexible Duration	A
Banesfondo Internacional Europa	Santander Sicav - European Dividend	B
Banesfondo Internacional Discovery	Santander Sicav - North American Equity	B

Le 31 décembre 2008, Santander émettra aux actionnaires des sous-fonds de Banesfondo, les actions dans les Sous-Fonds/classes de Santander tel que détaillé ci-dessus. Le nombre d'actions émises sera déterminé sur la base de la valeur nette des actifs pertinente à la Date de Fusion.

3) Toutes les nouvelles actions de Santander seront émises sous forme nominative.

L'agent de transfert et de registre de Santander allouera les nouvelles actions aux anciens actionnaires de Banesfondo, sur la base des données contenues dans le registre des actionnaires de cette dernière à la Date de Fusion.

A partir de la Date de Fusion, les actions de Santander attribuées aux actionnaires de Banesfondo auront les mêmes droits aux bénéfices que celles des classes d'actions pertinentes de Santander et les droits attachés aux actions au porteur de Banesfondo qui n'ont pas été rachetées et qui restent émises seront limités à une créance pour être inscrit dans le registre de la classe d'actions pertinente de Santander.

4) En conséquence de la fusion, Banesfondo cessera d'exister et toutes ses actions encore émises seront annulées.

5) A partir de la Date de Fusion, tous les actifs et passifs de Banesfondo seront censés avoir été transférés à Santander pour compte des sous-fonds mentionnés ci-dessus.

Ce projet de fusion, le rapport spécial des auditeurs de Banesfondo et Santander, les rapports des administrateurs de Banesfondo et de Santander, les rapports financiers contenant les comptes annuels audités et les rapports des trois dernières années de Banesfondo et Santander, ainsi que les comptes de Banesfondo et de Santander au 30 juin 2008, ainsi que le prospectus de Santander seront disponibles pour inspection aux actionnaires de Banesfondo et Santander et copies de ceux-ci peuvent être obtenues sans frais sur demande au siège social de Banesfondo et Santander.

Le présent projet de fusion est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

EURO-VL Luxembourg S.A., 16 bd Royal, L-2449 Luxembourg

*Corporate and Domiciliary Agent*

Signatures

Référence de publication: 2008116554/3451/147.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02617. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**CB Richard Ellis Global Dynamic Partners S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.332.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twentieth day of August,

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

CB Richard Ellis Global Dynamic Partners GP S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mr Claude Niedner, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, and

Mrs Béatrice Perrot, born on July 2, 1971, in Tassin-la-Demi-Lune, France, residing professionally at 65/67, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France,

here represented by Mrs. Maya Van Belleghem, licenciée en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as hereabove stated, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

### **Title I.- Name - Registered office - Duration - Purpose**

#### **Art. 1. Name**

There is hereby established among the subscriber/s and all those who may become owners of shares hereafter issued, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company with variable share capital established as a specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the name of "CB Richard Ellis Global Dynamic Partners S.C.A. SICAV-SIF" (hereinafter the "Company").

#### **Art. 2. Registered Office**

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the general partner of the Company (the "General Partner") and to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders of the Company. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

#### **Art. 3. Duration**

The Company is established for an unlimited period of time. However, the General Partner will establish sub-funds (each a "Sub-Fund", together the "Sub-Funds") for a limited or unlimited duration, as specified for each Sub-Fund in the private placement memorandum issued by the Company as amended from time to time, hereinafter the "Private Placement Memorandum".

#### **Art. 4. Purpose**

The exclusive purpose of the Company is to invest directly or indirectly the funds available to it in securities and/or assets permitted by the law of February 13, 2007 on specialised investment funds, (the "Law of 2007"), with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The investment objectives and policies shall be determined by the General Partner pursuant to Article 17 hereof and shall be disclosed for each Sub-Fund in the section of the Private Placement Memorandum containing the information on Sub-Funds specifying the terms and conditions of one or more Sub-Funds (this section of the Private Placement Memorandum being hereinafter referred to as the "Specific Information").

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Law of 2007.

#### **Art. 5. Liabilities of the Company**

The General Partner is liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The limited partners of the Company shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall be liable only to the extent of the commitment made for contributions to the Company in relation to one or more Sub-Fund(s).

### **Title II.- Share capital - Shares - Net Asset Value**

#### **Art. 6. Share Capital - Sub-Funds - Classes of Shares**

The share capital of the Company shall be represented by shares without par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 13 hereof.

In accordance with Article 27 of the Law of 2007, the subscribed capital of the Company, increased by the share premium, if any, may not be less than one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) and must be reached within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as an undertaking for collective investment under the Law of 2007.

A separate portfolio of assets is maintained for each Sub-Fund and is invested in accordance with the investment objective applicable to the relevant Sub-Fund, as described in the relevant Specific Information.

The Company constitutes one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for the liabilities attributable to it. Between shareholders, each portfolio of assets relative to a particular Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class or classes of shares in the relevant Sub-Fund.

The shares to be issued in relation to a Sub-Fund may, as the General Partner shall determine, be of different classes, so as to correspond to (i) a specific sales and redemption charges structure and/or (ii) a specific management or advisory fee structure and/or (iii) different distribution, shareholders servicing or other fees and/or (iv) different types of targeted investors and/or (v) such features as may be determined by the General Partner from time to time and the transfer of which may include in particular, to the extent permitted by law, the prior consent of the General Partner. In addition, the General Partner may impose ownership limitations in relation to shares.

The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the General Partner and subject to the risk diversification rules provided by the Private Placement Memorandum.

For the purpose of determining the total assets of the Company, the net assets attributable to each class of shares shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the total assets shall be the total of the net assets of all the classes of shares.

#### **Art. 7. Form of Shares**

(1) Shares shall be issued in registered form only.

All issued registered shares shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of record of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by the owner of record and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences the shareholder's right of ownership on such registered shares. The shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

(2) Shareholders entitled to receive shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(3) The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such share(s).

#### **Art. 8. Issue and Sale of Shares**

In accordance with article 1 of the Law of 2007, shares of the Company are reserved to well-informed investors, which, in accordance with article 2 of the Law of 2007, are in particular (i) institutional investors, (ii) professional investors, or (iii) any other investors having declared being a well-informed investor and having a minimum commitment to the Company of at least one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) or having been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Company.

Shares to be issued by the Company, in relation to a specific Sub-Fund, may be subscribed for by investors during one or several subscription period(s) as specified for each Sub-Fund in the Private Placement Memorandum and the relevant Specific Information.

Investors wishing to subscribe for shares must execute a subscription agreement, which upon acceptance will be counter-signed by the Company in relation to the relevant Sub-Fund.

The General Partner is authorised without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

Shares of different Classes, within the different Sub-Funds may be issued at an issue price per share which may be higher or lower than net asset value per share as calculated in accordance with Article 13 below or determined otherwise by the General Partner in order to ensure an equitable treatment between existing shareholders and subscribers of new shares to be issued.

Upon subscription, investors shall irrevocably commit to contribute a certain amount to the relevant Sub-Fund. Such commitment will either be called entirely at the relevant closing date or be called from time to time through one or more capital calls made by the General Partner as further described in Article 11 and the Private Placement Memorandum.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares; the General Partner may, in particular, decide that shares of any class shall only be issued during one or more subscription periods or at such other periodicity as provided for in the Private Placement Memorandum.

The General Partner may delegate to any manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

The Company may agree to issue shares in relation to a Sub-Fund as consideration for a contribution in kind of securities or other assets to such Sub-Fund, provided that such securities or other assets comply with the investment objectives, of such Sub-Fund and are in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company (réviseur d'entreprises agréé) or of its valuer and that such valuation report be available for inspection.

#### **Art. 9. Redemption of Shares**

Shares in relation to each Sub-Fund shall either be redeemable or not be redeemable at the option of shareholders pursuant to such rules as set forth in the Private Placement Memorandum. In any case, the General Partner has however the power to proceed to the redemption of shares issued by the Company in relation to a Sub-Fund out of the assets of such Sub-Fund at its discretion and under the circumstances described in Article 10.

If applicable, shares shall be redeemed upon closure of the relevant Sub-Fund in accordance with the provisions of the Private Placement Memorandum and the relevant Specific Information subject to ensuring that shareholders are treated in an equitable manner.

#### **Art. 10. Compulsory Redemption of Shares**

All or any shares of any shareholder in any Sub-Fund may be called by the General Partner for redemption in the following circumstances:

- a) if the continued participation of such shareholder will cause the Company to violate any material law, regulation, or interpretation thereof or would result in the Company or any shareholder suffering material taxation or other economic disadvantages which they would not have suffered had such person ceased to be a shareholder;
- b) if the shares were acquired or are being held, directly or indirectly, by or for the account of or benefit of any person in violation of the provisions of these Articles;
- c) such other circumstances as the General Partner may reasonably determine, including the breach of ownership restrictions or where continued ownership would be materially prejudicial to the interests of the Company in relation to the relevant Sub-Fund or its shareholders, if a shareholder does not comply with anti-money laundering provisions, or in the event of a shareholder default as described in Article 11 hereof.

Shares which are to be redeemed by the Company may be redeemed by the Company upon the General Partner giving to the registered holder of such shares not less than thirty (30) days' notice in writing of the intention to redeem such shares specifying the date of such redemption, which must be a day on which banks in Luxembourg are open for business.

As an exception to the above paragraph, shares redeemed as a result of being held by a Prohibited Person, as defined below, as beneficial owner may be redeemed with immediate effect pursuant to a notice of redemption, and shares redeemed as a result of a shareholder default will be redeemable pursuant to the rules set out in Article 11 hereof.

The amount payable on such redemption of shares, except in relation to a compulsory redemption subsequent to a shareholder default, shall be calculated on the basis of the net asset value per share of the relevant class on the most recent Valuation Day prior to redemption, adjusted for certain costs, and in the manner as disclosed in the Private Placement Memorandum.

In order to give effect to the provisions on redemption of shares described above, any certificates evidencing the shares will be endorsed with a legend describing the substance of those provisions and restrictions.

#### **Art. 11. Capital Calls - Commitment Period and Defaulting Shareholders**

##### **1. Capital Calls and Commitment Period**

Cash contributions will be made at any time during the commitment period of the relevant Sub-Fund upon the issuance by the General Partner of a capital call notice to each shareholder of the relevant Sub-Fund in accordance with the terms of the subscription agreement and as specified in the Private Placement Memorandum.

Shareholders will be required to pay upon the issuance of a capital call notice, such percentage of their unfunded capital commitment as specified in the capital call notice, which for each Sub-Fund shall be pro rata based on the aggregate commitments of shareholders in the relevant Sub-Fund.

The General Partner shall make capital calls in its absolute discretion. In no event shall a shareholder be obligated to contribute an amount in excess of its unfunded capital commitment subject to the rules applicable to Defaulting Shareholders (as defined hereinafter under item 2 "Defaulting Shareholder").

The shareholders will be required to pay their unfunded capital commitment following each capital call by way of subscription of shares to be issued at an issue price specified in the relevant Specific Information.

Any amount called pursuant to a capital call may be returned, at the discretion of the General Partner, to the shareholders of the relevant Sub-Fund.

##### **2. Defaulting Shareholder**

In the event of a shareholder default, the General Partner may, in addition to its other remedies, issue a default notice (the "Default Notice") and charge a defaulting shareholder of the respective Sub-Fund (the "Defaulting Shareholder") with interest rate as determined by the General Partner and further set out in the Private Placement Memorandum on the outstanding amount commencing on the day on which such shareholder was required to fund the capital call.

If a Defaulting Shareholder fails to pay the amount owed pursuant to the capital call within five (5) days following receipt of a Default Notice, the General Partner may, in addition to its other remedies, effect a compulsory redemption of that number of shares of the Defaulting Shareholder which results from applying a price per share as reasonably determined by the General Partner (the "Default Price") and further set out in the Private Placement Memorandum. Such amount due to the Defaulting Shareholder as a result of the compulsory redemption shall be set off against the amount of the default by an issue of shares to the Defaulting Shareholder at the most recent issue price.

The General Partner may, in its sole discretion, reduce the size of the Sub-Fund accordingly.

In the event that the Defaulting Shareholder's entire interest in a Sub-Fund of the Company shall be compulsorily redeemed as a result of the process set out above, the General Partner may also call such Defaulting Shareholder's entire unfunded capital commitment immediately in return for a subscription for shares at the most recent issue price.

Except in the case of a compulsory redemption of a Defaulting Shareholder's entire interest in a Sub-Fund of the Company as set out above, the compulsory redemption of shares will not affect the Defaulting Shareholder's unfunded capital commitment or its share class, but the Defaulting Shareholder's distribution percentage will be determined on its reduced holding of shares. The Defaulting Shareholder will continue to be obliged to pay any subsequent capital calls, for which the same default process shall operate.

Any subscription for additional shares by a non-defaulting shareholder will not reduce that Shareholder's capital commitment to a Sub-Fund of the Company or change that shareholder's share class. Any non-defaulting Shareholder that subscribed for the additional shares issued as a result of a previous default may, but will not be obliged to, subscribe for any further additional shares to be issued following a subsequent default. Except in the case of a compulsory redemption of a shareholder's entire interest in a Sub-Fund of the Company, capital calls will always be made to the shareholders pro rata based on their initial capital commitments and will not take into account any prior defaults or additional shares subscribed for by a non-defaulting shareholder.

#### **Art. 12. Restrictions on Ownership of Shares**

The Company may restrict or prevent the ownership of shares in any Sub-Fund of the Company by any Prohibited Person.

For the purpose of the preceding paragraph, "Prohibited Person" shall mean (i) any person acquiring or holding shares in any Sub-Fund in breach of the laws or requirements of any country or governmental authority or (ii) any shareholder who could cause the relevant Sub-Fund or the Company to incur tax imposed by any jurisdictional tax authority by virtue of the identity or ownership structure of such shareholder.

For such purposes the Company may:

A. decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

B. at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

C. decline to accept the vote of any Prohibited Person at any general meeting of shareholders of the Company; and

D. where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, the Company will compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder.

The price at which each such share is to be redeemed (the "Repurchase Price") shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Day (as defined hereinafter under Article 14 of these Articles) specified by the General Partner for the redemption of shares in the Company in relation to the relevant Sub-Fund, less any charges and commissions provided therein.

Payment of the Repurchase Price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the General Partner for the payment of the Repurchase Price of the shares of the relevant class and will be deposited for payment to such owner by the Company in relation to the relevant Sub-Fund with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the Repurchase Price and when cash is otherwise available for distribution and distributions have been made to existing shareholders. Upon service of the notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Repurchase Price (without interest) from such bank. Any redemption proceeds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five (5) years from the date specified in the notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the relevant class or classes of shares in the relevant Sub-Fund. The General Partner shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company.

The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

"Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

#### **Art. 13. Calculation of Net Asset Value per Share**

On each Valuation Day determined by the General Partner in accordance with applicable law and regulations and specified in the relevant Specific Information, the net asset value per share of each class of shares of each Sub-Fund shall be calculated by the General Partner or any agent appointed thereto by the General Partner.

The net asset value per share of each class within the relevant Sub-Fund shall be expressed in the Functional Currency as defined in the relevant Specific Information, and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the relevant Sub-Fund attributable to the relevant class being the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class within such Sub-Fund, on any such Valuation Day, by the number of shares of the relevant Sub-Fund then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest hundredth of the unit of Functional Currency of each Sub-Fund as the General Partner shall determine.

The value of the assets and liabilities of each Sub-Fund shall be prepared under the most current guidelines usually applied for the specific assets in which a Sub-Fund will invest, and possibly adjusted for certain matters with all such adjustments disclosed to the shareholders in the Sub-Fund's annual and quarterly reports.

For the purpose of this Article:

(a) shares of the relevant Sub-Fund to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the relevant Sub-Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the relevant Sub-Fund;

(b) shares to be issued by the relevant Sub-Fund shall be treated as being in issue as from the date of issue and from such time and until received by the relevant Sub-Fund the price therefore shall be deemed to be a debt due to the relevant Sub-Fund;

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency of denomination of the relevant shares shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value per share of the relevant Sub-Fund; and

(d) where on any Valuation Day the relevant Sub-Fund and its counterparty have irrevocably and unconditionally contracted to purchase any asset or sell any asset, the value of the consideration to be paid or to be received for such asset shall be treated in accordance with IFRS.

For the avoidance of doubt, these provisions are rules for determining the net asset value per share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any shares issued by the Company.

#### **Art. 14. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share**

The net asset value per share is calculated at least once a year at such frequency as determined by the General Partner (each a "Valuation Day").

The General Partner may temporarily suspend the determination of the net asset value per share of any Sub-Fund and if applicable, the issue and redemption of its shares:

a. during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Sub-Fund would be impracticable; or

b. Any period when, as a result of the political, economic, military or monetary events or any circumstance outside the control, responsibility and power of the General Partner, or the existence of any state of affairs in the real estate market, disposal of the assets of the relevant Sub-Fund is not reasonably practicable without materially and adversely affecting and prejudicing the interests of shareholders or if, in the opinion of the General Partner, a fair price cannot be determined for the assets of the relevant Sub-Fund;

c. during any breakdown in the means of communication normally employed in determining (i) the price or value of any of the investments in Underlying Investments Vehicles of the relevant Sub-Fund or (ii) the current price or value of the assets of such Sub-Fund on any stock exchange or other market; or

d. when for any other reason the prices of any investments in Underlying Investments Vehicles owned by the relevant Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; or

e. during any period when the relevant Sub-Fund is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares of such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments in Underlying Investments Vehicles or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange;

f. during any period when the value of the net assets of any subsidiary of the relevant Sub-Fund may not be determined accurately;

g. upon publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company or of a particular Sub-Fund.

Such suspension of the determination of the NAV per share of a Sub-Fund will have no effect on the calculation of the NAV, the issue, subscription, redemption and conversion of the Shares of any other Sub-Fund.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the General Partner and may be notified to shareholders having made an application for subscription or redemption, if any, of shares for which the calculation of the net asset value per share has been suspended.

### **Title III.- Administration and Supervision**

#### **Art. 15. General Partner**

The Company and each Sub-Fund shall be managed by CB Richard Ellis Global Dynamic Partners GP S.à r.l., a private limited liability company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The General Partner is vested with the broadest powers to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company and each Sub-Fund.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders of the Company are within the powers of the General Partner.

Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the General Partner represented by one or several duly appointed managers, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

The General Partner shall at all times discharge its obligations in good faith and solely in the best interests of the Company and the shareholders of the Company in relation to any Sub-Fund thereof, with the care, skill, prudence and diligence under the circumstances then prevailing that a prudent person acting with like capacity and familiar with such matters would use in the conduct of an enterprise of a like character and with like aims. The General Partner shall not be liable for monetary damages to the Company or to any shareholder of the Company in relation to any Sub-Funds thereof for losses sustained or liabilities incurred as a result of errors in judgment or of any act or omission by the General Partner, except that the General Partner shall be liable to the Company and the shareholders of the Company in relation to any Sub-Fund thereof for losses sustained or liabilities incurred in whole or in part as a result of the General Partner's gross negligence, willful misconduct or fraud, in bad faith or was the result of a material break of any duty under the Private Placement Memorandum or these Articles.

The General Partner is under no obligation to consider the separate interests of individual shareholders (including, without limitation, the tax consequences to individual shareholders or assignees) in deciding whether to cause the Company, in relation to any Sub-Fund thereof, to take (or decline to take) any actions which the General Partner has undertaken in good faith on behalf of the Company, in relation to any Sub-Fund thereof, and the General Partner shall not be liable for monetary damages for losses sustained, liabilities incurred, or benefits not derived by shareholders of the Company in relation to any Sub-Fund thereof in connection with such decisions, provided that the General Partner has acted in good faith.

The remuneration of the General Partner, if any, shall be determined by the general meeting of shareholders of the Company.

#### **Art. 16. Delegation of Power**

The General Partner may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and any Sub-Fund thereof (including the right to act as authorised signatory for the Company in relation to the Company itself and any Sub-Fund thereof) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to officers of the Company who shall have the powers determined by the General Partner.

The General Partner may also confer other special powers of attorney by notarial or private proxy.

The General Partner may appoint such officers of the Company, including a President, a Vice-President or one or more other general managers, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company and any Sub-Fund thereof. Any such appointment may be revoked at any time by the General Partner. Officers need not to be shareholders or directors of the General Partner. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the General Partner.

For each Sub-Fund, the Company will enter into an advisory agreement with one or several advisors (the "Advisor"), as further described in the Private Placement Memorandum. The Advisor will (subject to the overall supervision, approval and direction of the General Partner) undertake certain advisory functions under the control and responsibility of the General Partner of the Company.

#### **Art. 17. Investment Policies**

The General Partner, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific classes of shares and (iii) the

course of conduct of the management and business affairs of each Sub-Fund, in compliance with the Private Placement Memorandum, the relevant Specific Information and with applicable laws and regulations.

The investment policy of the Company in relation to all the Sub-Funds will be in conformity of the purpose of the Company described in Article 4.

The objective of the Company in relation to each Sub-Fund is to provide investors with an opportunity for investment in a professionally managed SICAV in order to achieve an optimum return from the capital invested.

#### **Art. 18. Conflict of Interest**

No contract or other transaction between the Company in relation to any Sub-Fund thereof and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any manager or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### **Art. 19. Indemnification of the General Partner**

The Company shall indemnify the General Partner and any director, manager, officer or employee of the General Partner and any director, manager, officer or employee of an affiliate of the General Partner against any claims asserted in connection with the operations of the Company involving a person's status as a General Partner or as a director, manager, officer or employee of the General Partner or an affiliate or as a director, manager, officer or employee of an affiliate of the General Partner, unless it is determined that any such person's action was due to (i) an act or omission material to the matter giving rise to the proceeding that either was committed with gross negligence, in bad faith or was the result of a material breach of any duty under these Articles or any other document relevant for the organisation of the Company or willful misconduct or fraud; (ii) the actual receipt of an improper personal benefit in money, property or services; or (iii) in the case of any proceeding, a belief, based on reasonable cause, that the act or omission was unlawful.

The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### **Art. 20. Auditors**

The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfill all duties prescribed by the Law of 2007.

### **Title IV.- General meetings - Accounting year - Distributions**

#### **Art. 21. General Meetings of Shareholders of the Company**

The general meeting of shareholders of the Company shall be held annually and shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the class of shares held by them or the Sub-Fund in relation to which they have been issued. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be passed validly unless approved by the General Partner.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

In the event, the General Partner is declared bankrupt or insolvent, a general meeting of shareholders shall be held within thirty (30) days of such declaration in order to appoint a new General Partner of the Company.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company in Luxembourg, on the second Wednesday of June at 11:00 a.m. Luxembourg time.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight (8) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the General Partner except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the General Partner may prepare a supplementary agenda.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person. Such proxyholder does not need to be a shareholder and may be a manager of the General Partner or a representative thereof.

Unless otherwise provided by law and subject to the approval by the General Partner, resolutions of the meeting of shareholders duly convened are passed by a simple majority of the votes of the shareholders validly cast.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders to participate in any meeting of shareholders.

#### **Art. 22. General Meetings of Shareholders in a Sub-Fund or in a Class of Shares**

The shareholders of any class or any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such class or Sub-Fund.

The provisions of Article 21, paragraphs 2, 6, 7, 8 and 9 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder and may be a manager of the General Partner.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a class of shares are passed by a simple majority of the votes validly cast.

#### **Art. 23. Termination of Sub-Funds or Classes of Shares and Amalgamation of Sub-Funds**

In the event that for any reason the value of the total net assets in any Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the General Partner may decide to redeem all the shares of a relevant Sub-Fund at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons of and the procedure for the redemption operations: registered holders shall be notified in writing.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any Sub-Fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the General Partner, to redeem all the shares of the relevant Sub-Fund and refund to the shareholders the net asset value per share of their shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day, at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders, which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares shall be cancelled.

The General Partner may decide, in the event of substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalisation, to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another Luxembourg undertaking for collective investment or to any sub-fund within such other Luxembourg undertaking for collective investment (the "New Sub-Fund") and to redesignate the shares of the class or classes concerned as shares of another class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Prior to the effective date of the allocation of assets, the General Partner shall serve a notice to the shareholders of the relevant Sub-Fund which will indicate the reasons thereof and contain information in relation to the new Luxembourg undertaking for collective investment or the New Sub-Fund of a Luxembourg undertaking of collective investment, one month before the envisaged date of the effective amalgamation of assets in order to enable shareholders to request redemption at Net Asset Value or conversion of their shares, free of charge, during such period.

In addition, to such competence of the General Partner, the shareholders of one Sub-Fund may decide at the quorum and majority requirements set out in Article 28 below, and with the approval of the General Partner, to allocate the assets of such Sub-Fund to those of another Luxembourg undertaking for collective investment or to those of the New Sub-Fund following the procedure of allocation of assets set out in the preceding paragraph.

If the amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement), shareholders having not voted or declared themselves in favour of such amalgamation will be considered as having requested the redemption of their shares, except if they have given written instructions to the contrary to the Company. The assets which may not or are unable to be distributed to such shareholders for whatever reasons will be deposited with the custodian for a period of six (6) months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse des Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

#### **Art. 24. Financial Year**

The Company' financial year will begin on 1 January and end on 31 December of each year.

### **Art. 25. Distributions**

The general meeting of shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from and at the discretion of the General Partner and within the limits provided by law, determine how the results of the Company shall be distributed.

For any class of shares issued in respect of any Sub-Fund, entitled to distributions, the General Partner may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in the Functional Currency (as defined in the relevant Specific Information) and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

The General Partner may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the General Partner.

Any distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the class or classes of shares issued.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

## **Title V.- Final Provisions**

### **Art. 26. Custodian**

To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended (herein referred to as the "Custodian").

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2007.

If the Custodian desires to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian within ninety (90) days of the effectiveness of such retirement. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian has been appointed to act in the place thereof.

### **Art. 27. Dissolution of the Company**

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by the General Partner, unless the general meeting of shareholders appoints one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) and determine their powers and their compensation.

In accordance with Article 30 of the Law of 2007, if the share capital of the Company falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 6 hereof, the General Partner must submit the question of the dissolution of the Company to a general meeting of shareholders, for which no quorum shall be required and shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 6 hereof; in such an event, the general meeting of shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

### **Art. 28. Amendments to the Articles**

These Articles may be amended from time to time, subject to the approval of the General Partner, by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### **Art. 29. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law of 2007 as such laws have been or may be amended from time to time.

#### *Subscription and Payment*

One (1) management share and the thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares, having a par value of one (1.-) Euro each, representing the entire share capital of the Company, are subscribed as follows:

<i>Name of Subscribers</i>	<i>Number of subscribed shares</i>
CB Richard Ellis Global Dynamic Partners GP S.à r.l., prenamed . . .	1 management share
Mrs Béatrice Perrot, prenamed . . . . .	30,998 ordinary shares
	1 ordinary share

All the shares of the Company so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

The first annual general meeting of shareholders of the Company will be held on 2009.

### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been observed.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 7,500 euro.

### *General Meeting of the Shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of the shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office of the Company shall be at: 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as independent auditor:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477.

The term of office of the statutory auditor hereabove appointed shall terminate at the end of the general meeting of the shareholders called to approve the accounts of the accounting year 2012 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède :**

L'an deux mil huit, le vingt août,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

CB Richard Ellis Global Dynamic Partners GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Monsieur Claude Niedner, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

Madame Béatrice Perrot, née le 2 juillet 1971, à Tassin-la-Demi-Lune, France, résidant professionnellement au 65/67, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France,

ici représentée par Madame Maya Van Belleghem, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par les comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme décrit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

### **Titre I.- Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de "CB Richard Ellis Global Dynamic Partners S.C.A. SICAV-SIF" (ci-après la "Société").

## **Art. 2. Siège social**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même localité par décision du gérant de la Société (le "Gérant") et dans une autre localité du Grand-Duché du Luxembourg par une résolution des associés de la Société prise en assemblée générale. Par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (à l'exclusion des Etats-Unis d'Amérique et ses possessions).

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se déclarent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **Art. 3. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée. Cependant, le Gérant pourra constituer des compartiments (individuellement un "Compartiment" et collectivement les "Compartiments") pour une durée limitée ou illimitée, tel que spécifié dans le private placement memorandum établi par la Société, tel qu'il pourra être amendé, ci-après le "Private Placement Memorandum".

## **Art. 4. Objet**

L'objet exclusif de la Société est d'investir ses actifs, directement ou indirectement, dans des valeurs mobilières et autres actifs permis par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi de 2007"), avec pour objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

Les objectifs et politiques d'investissement seront déterminés par le Gérant conformément à l'article 17 des Statuts et seront exposés dans la section du Private Placement Memorandum contenant les informations spécifiques relatives aux Compartiments et spécifiant les termes et conditions applicables à chaque Compartiment (ci-après les "Informations Spécifiques").

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

## **Art. 5. Responsabilité de la Société**

Le Gérant est responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'actions ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne seront tenus responsables que dans la limite de leurs apports faits à la Société, relativement à un ou plusieurs Compartiment(s).

## **Titre II.- Capital social - Actions - Valeur Nette d'inventaire**

### **Art. 6. Capital Social - Compartiments - Catégories d'Actions**

Le capital de la Société sera représenté par des actions, sans mention de valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 13 des présents Statuts.

Conformément à l'article 27 de la Loi de 2007, le capital souscrit de la Société, augmenté le cas échéant des primes d'émission, ne pourra être inférieur à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) et devra être atteint dans les douze (12) mois à partir de la date à laquelle la Société aura été agréée comme organisme de placement collectif en vertu de la Loi de 2007.

Un portefeuille séparé d'actifs sera maintenu pour chaque Compartiment et sera investi conformément aux objectifs d'investissement applicables au Compartiment concerné, tel que décrit dans les Informations Spécifiques applicables.

La Société constitue une seule et même entité juridique. Toutefois, par rapport aux tiers, en particulier par rapport aux créanciers, chaque Compartiment sera exclusivement responsable des seules obligations qui lui sont imputables. Entre actionnaires, chaque portefeuille d'actifs d'un Compartiment particulier sera investi au profit exclusif de la catégorie ou des catégories d'actions concernées dans le Compartiment concerné.

Les actions à émettre relativement à un Compartiment pourront être émises, au choix du Gérant, au titre de différentes catégories (Class(es)), afin de correspondre à (i) une structure spécifique de frais de vente et de rachat et/ou à (ii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil et/ou à (iii) différents frais de distribution, de service aux actionnaires ou autres et/ou à (iv) différents types d'investisseurs cibles et/ou (v) telles autres particularités telles que déterminées par le Gérant de temps à autre et le transfert desquelles peut requérir, conformément au droit luxembourgeois, l'agrément préalable du Gérant. En outre, le Gérant pourra imposer des restrictions quant à la détention des actions.

Les recettes de l'émission de chaque catégorie d'actions seront investies conformément à la politique d'investissement déterminée par le Gérant, sous réserve des règles de diversification des risques telles que prévues par le Private Placement Memorandum.

Pour déterminer les avoirs totaux de la Société, les actifs nets correspondant à chaque catégorie d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euro, convertis en euro et les avoirs totaux seront égaux au total des actifs nets de toutes les catégories d'actions.

#### **Art. 7. Forme des Actions**

(1) La Société émettra seulement des actions sous forme nominative.

Toutes les actions nominatives émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre devra contenir le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel que communiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque fraction d'action.

La propriété de l'action nominative s'établit par l'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires. L'actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

(2) Les actionnaires habilités à recevoir des actions devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et communications pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut permettre qu'il en soit fait mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse indiquée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une notification écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse indiquée par celle-ci en temps opportun.

(3) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action doivent désigner un mandataire unique pour représenter cette action à l'égard de la Société. L'absence de nomination d'un tel mandataire sera sanctionnée par la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette action.

#### **Art. 8. Emission des Actions**

Conformément à l'article 1 de la Loi de 2007, les actions de la Société sont réservées aux investisseurs avertis qui, selon l'article 2 de la Loi de 2007, sont notamment (i) les investisseurs institutionnels, (ii) les investisseurs professionnels, ou (iii) les autres investisseurs ayant déclaré par écrit leur adhésion au statut d'investisseurs avertis, souscrivant un engagement envers la Société d'un minimum de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) et bénéficiant d'une appréciation de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE, d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate son engagement dans la Société.

Les actions émises par la Société, relativement à un Compartiment particulier, peuvent être souscrites par les investisseurs pendant une ou plusieurs période(s) de souscription tel qu'indiqué pour chaque Compartiment, conformément au Private Placement Memorandum et aux Informations Spécifiques applicables.

Les investisseurs désirant souscrire des actions doivent signer un contrat de souscription qui, après acceptation, sera contresigné par la Société, relativement au Compartiment concerné.

Le Gérant est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Des actions de catégorie différente, au sein de chaque Compartiment, peuvent être émises à un prix d'émission par action pouvant être plus élevé ou plus bas que la valeur nette d'inventaire par action telle que calculée conformément à l'article 13 ci-dessous, ou déterminée de manière différente par le Gérant de manière à assurer un traitement équitable entre les actionnaires existants et les souscripteurs de nouvelles actions à émettre.

Suite à la souscription, les investisseurs s'engagent irrévocablement à hauteur d'un certain montant envers le Compartiment concerné. Cet Engagement sera appelé soit entièrement à la date de clôture concernée, soit régulièrement par voie d'un ou plusieurs appels de fonds effectués par le Gérant, tel que décrit à l'Article 11 ci-dessous et dans le Private Placement Memorandum.

Le Gérant peut imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions seront émises pour chacune des catégories d'actions; le Gérant peut, notamment, décider que les actions d'une catégorie d'actions seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à toute autre périodicité, tel que prévu dans le Private Placement Memorandum.

Le Gérant peut déléguer à tout gérant, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter des souscriptions, de recevoir paiement du prix des nouvelles actions à émettre et de les délivrer.

La Société pourra accepter d'émettre des actions, au sein d'un Compartiment, en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières ou de tous autres biens, à condition que ceux-ci correspondent aux objectifs d'investissement du Compartiment concerné et que les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise sont observées, notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société ou de son expert et que ce rapport d'évaluation soit disponible pour inspection.

### **Art. 9. Rachat des Actions**

Les actions au sein d'un compartiment particulier seront ouvertes ou non au rachat, à la demande ou à l'initiative des actionnaires, conformément aux règles définies dans le Private Placement Memorandum. En tout état de cause, le Gérant a toutefois le pouvoir de procéder au rachat des actions émises par la Société relativement à un Compartiment, en utilisant les avoirs de ce Compartiment, à sa discrétion et aux conditions décrites à l'Article 10.

Si applicable, les actions seront rachetées après la clôture du Compartiment concerné conformément aux dispositions du Private Placement Memorandum et des Informations Spécifiques applicables sous réserve d'un traitement équitable entre les associés.

### **Art. 10. Rachat Forcé d'Actions**

Tout ou partie des actions de tout actionnaire d'un Compartiment peut être appelé par le Gérant afin d'être racheté, dans les circonstances suivantes :

a) si la participation continue d'un actionnaire impliquait la violation par la Société de toute loi, règlement ou leur interprétation ou s'il devait en résulter pour la Société ou tout actionnaire, une taxation substantielle ou autres désavantages économiques qu'ils n'auraient pas subis si cette personne avait cessé d'être actionnaire ;

b) Si les actions ont été acquises ou sont détenues directement ou indirectement par ou pour le compte ou au bénéfice de toute personne en violation des dispositions des présents Statuts ;

c) toute autre circonstance que le Gérant peut raisonnablement déterminer, y compris toute infraction aux restrictions de propriété des actions ou dans le cas où la participation continue serait substantiellement préjudiciable aux intérêts de la Société relativement au Compartiment concerné ou de ses actionnaires, ou lorsqu'un actionnaire ne se serait pas soumis aux dispositions de lutte contre le blanchiment d'argent, ou dans le cas d'un actionnaire défaillant tel que décrit à l'article 11 des Statuts.

Les actions devant être rachetées par la Société peuvent être rachetées après notification écrite par le Gérant à l'actionnaire nominatif de ces actions pas moins de trente (30) jours avant, de l'intention de racheter ces actions en spécifiant la date de ce rachat, qui doit être un jour pendant lequel les banques sont en activité au Luxembourg.

Par exception au paragraphe précédent, les actions rachetées en conséquence de leur détention par une Personne Non Autorisée, telle que définie ci-dessous, en tant que bénéficiaire économique, pourront être rachetées avec effet immédiat en vertu d'une notification de rachat. En outre, le rachat des actions d'un actionnaire défaillant suivra les règles particulières décrites à l'article 11 ci-dessous.

Le montant à payer lors d'un tel rachat d'actions, à l'exception des cas de rachat forcé dû à un défaut d'actionnaire, sera calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée lors du Jour d'Evaluation le plus récent avant le rachat, ajusté à certains coûts, et de la manière prévue par le Private Placement Memorandum.

Afin d'assurer l'effectivité des dispositions concernant le rachat d'actions décrit ci-dessus, une légende décrivant le contenu de ces dispositions et restrictions sera apposée sur tout certificat représentant les actions.

### **Art. 11. Appels de Capitaux, Période d'Engagement et Actionnaires Défaillants**

#### **1. Appels de Capitaux et Période d'Engagement**

Des contributions en espèces seront effectuées à tout moment pendant la période d'engagement relative à chaque compartiment après émission par le Gérant d'une notification d'appel de capitaux à chaque actionnaire du compartiment concerné, conformément aux dispositions du contrat de souscription et tel que spécifié dans le Private Placement Memorandum.

Il sera requis des actionnaires de payer, suite à l'émission d'une notification d'appel de capitaux, tel pourcentage de leur engagement non-appelé tel que spécifié dans la notification d'appel de capitaux, qui pour chaque Compartiment sera calculé au pro rata de leur engagement total dans le Compartiment concerné.

Le Gérant effectuera des appels de capitaux à sa discrétion absolue. En aucun cas un actionnaire ne sera tenu de contribuer un montant supérieur à son engagement non-appelé sous réserve des règles s'appliquant aux actionnaires défaillants (telles que définies ci-après dans la section 2).

Les actionnaires seront requis de payer leur engagement non-appelé suivant chaque appel de capitaux par voie de souscription d'actions additionnelles émises à un prix de souscription spécifié dans les Informations Spécifiques applicables.

Tout montant appelé suite à un appel de capitaux peut être restitué, à la discrétion du Gérant, aux actionnaires du Compartiment concerné.

#### **2. Actionnaire Défaillant**

En cas de défaillance d'un actionnaire, le Gérant peut, en sus de ses autres recours, émettre une notification de défaillance (la "Notification de Défaillance") et imputer à l'actionnaire défaillant du Compartiment concerné (l'"Actionnaire Défaillant") des intérêts à un taux déterminé par le Gérant et tel que précisé dans le Private Placement Memorandum, sur le montant en cours à compter du jour auquel cet actionnaire était tenu de financer l'appel de fonds.

Si un Actionnaire Défaillant ne paie pas le montant dû en vertu d'un appel de capitaux dans les cinq (5) jours suivant la réception d'une Notification de Défaillance, le Gérant peut, en sus de ses autres recours, procéder à un rachat forcé du nombre d'actions de l'Actionnaire Défaillant qui résulte de l'application au montant de la défaillance de l'actionnaire d'un prix par action tel que déterminé de manière raisonnable par le Gérant (le "Prix de Défaillance") et tel que précisé

dans le Private Placement Memorandum. Le Montant dû à l'Actionnaire Défaillant suite au rachat forcé sera déduit du montant de la défaillance par le biais d'une émission d'actions à l'Actionnaire Défaillant au prix d'émission le plus récent.

Le Gérant pourra, à sa discrétion, réduire la taille du Compartiment en conséquence.

Si la totalité de la participation de l'Actionnaire Défaillant dans le Compartiment fait l'objet d'un rachat forcé dans le cadre du processus susvisé, le Gérant peut également appeler immédiatement la totalité de l'Engagement Non Appelé de cet actionnaire en contrepartie d'une souscription d'actions au prix d'émission le plus récent.

Sauf en cas de rachat forcé de la totalité de la participation de l'Actionnaire Défaillant dans le Compartiment comme indiqué ci-dessus, le rachat forcé des actions n'aura aucune incidence sur l'engagement non appelé de l'Actionnaire Défaillant ou sa catégorie d'actions; toutefois, le pourcentage de distribution de l'Actionnaire Défaillant sera déterminé sur le montant réduit de sa participation en actions. L'Actionnaire Défaillant continuera d'être tenu de payer les appels de capitaux ultérieurs, pour lesquels la même procédure s'appliquera en cas de défaut.

Toute souscription à des actions supplémentaires par un actionnaire non défaillant ne saurait diminuer l'engagement de cet actionnaire envers le Compartiment ni modifier la catégorie d'actions de cet actionnaire. Un actionnaire non défaillant qui a souscrit à des actions supplémentaires émises en conséquence d'une défaillance antérieure peut, sans y être tenu, souscrire à d'autres actions supplémentaires devant être émises suite à une défaillance ultérieure. Sauf en cas de rachat forcé de la totalité de la participation d'un actionnaire dans le Compartiment, les appels de capitaux seront toujours adressés aux actionnaires au prorata de leurs engagements initiaux et ne prendront pas en compte les défaillances antérieures ou actions supplémentaires souscrites par un actionnaire non défaillant.

### **Art. 12. Restrictions à la Propriété des Actions**

La Société pourra restreindre ou empêcher la possession des actions des Compartiments par toute Personne Non-Autorisée.

Pour les besoins du paragraphe précédent, " Personne Non-Autorisée " désigne (i) une personne qui acquiert ou détient des Actions d'un Compartiment en violation des lois ou obligations de tout pays ou autorité gouvernementale ou (ii) tout Actionnaire susceptible d'entraîner l'assujettissement du Compartiment concerné ou du Feeder à un impôt imposé par une autorité fiscale pays du fait de son identité ou de sa structure de propriété.

A cet effet, la Société pourra:

A. refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces actions à une Personne Non Autorisée; et

B. à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre pourrait avoir pour conséquence que ces actions bénéficient économiquement à une Personne Non Autorisée; et

C. refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

D. s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions, la Société procédera ou fera procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire.

Le prix auquel chaque action sera rachetée (le " Prix de Rachat ") sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée au Jour d'Evaluation (tel que défini ci-après à l'Article 14), déterminée par le Gérant pour le rachat d'actions de la Société relativement à un Compartiment, diminuée des frais et commissions qui y sont prévus.

Le paiement du Prix de Rachat à l'ancien propriétaire desdites actions sera effectué en principe dans la monnaie déterminée par le Gérant pour le paiement du Prix de Rachat des actions de la catégorie d'actions concernée et le montant pour le paiement à l'ancien propriétaire sera déposé par la Société, auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), après détermination finale du Prix de Rachat et dès que des liquidités seront autrement disponibles aux fins de distribution et alors que les distributions aux actionnaires existants auront été effectuées. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire ne pourra plus faire valoir de droits sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de recevoir le Prix de Rachat (sans intérêts) de la banque désignée. Toute somme exigible par un actionnaire suite à un rachat en application de ce paragraphe qui n'aurait pas été réclamée dans les cinq (5) ans à compter de la date spécifiée dans l'avis de rachat, ne pourra plus être réclamée et reviendra à la (aux) catégorie(s) d'actions concernée(s) du Compartiment concerné. Le Gérant aura tous pouvoirs pour prendre en temps opportun les mesures nécessaires pour rendre effectif ce droit de retour et autoriser une telle action au nom de la Société.

L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme "Personne Non-Autorisée" tel qu'utilisé dans les présents statuts ne regroupe ni les souscripteurs d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société aussi longtemps qu'un tel souscripteur détient de telles actions, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent des actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

#### **Art. 13. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action**

A chaque Jour d'Évaluation déterminé par le Gérant en conformité avec la loi et les règlements applicables et tel que précisé dans les Informations Spécifiques applicables, la valeur nette d'inventaire par action de chaque catégorie d'actions sera calculée par le Gérant ou par tout mandataire dûment désigné à cet effet par le Gérant.

La valeur nette d'inventaire par action de chaque catégorie au sein du Compartiment concerné sera exprimée dans la devise de référence (la "Devise de Référence") telle que définie dans les Informations Spécifiques applicables et sera calculée chaque Jour d'Évaluation en divisant les actifs nets du Compartiment concerné attribuables à la catégorie concernée, soit la partie des actifs minorée de la partie du passif attribuable à cette catégorie au sein du Compartiment nette des distributions faites aux actionnaires de la catégorie concernée lors de ce Jour d'Évaluation, par le nombre d'actions en circulation conformément aux règles d'évaluation stipulées ci-dessous.

La valeur nette d'inventaire par action peut être arrondie à la hausse ou à la baisse au centième le plus proche de l'unité de la Devise de Référence de chaque Compartiment selon ce que le Gérant décidera.

La valeur des actifs et du passif de chaque Compartiment devra être évaluée selon les règles d'évaluation les plus récentes appliquées habituellement pour les biens spécifiques dans lesquels chaque Compartiment investira, le cas échéant ajustée pour certaines catégories, ces ajustements devant être communiqués aux actionnaires dans les rapports annuels et trimestriels du Compartiment.

Pour les besoins de cet Article:

(a) les actions du Compartiment concerné devant être rachetées (le cas échéant) seront considérées comme actions existantes et seront prises en compte jusqu'à la date fixée pour le rachat, et leur prix sera, à partir de ce moment et jusqu'à ce qu'il soit payé par le Compartiment concerné, considéré comme inscrit au passif du Compartiment concerné;

(b) les actions à émettre par le Compartiment concerné seront considérées comme étant émises à partir de la date de l'émission, et leur prix sera, à partir de ce moment et jusqu'à ce qu'il soit reçu par le Compartiment concerné, considéré comme une créance du Compartiment concerné;

(c) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs exprimés autrement que dans la devise de référence des actions concernées, seront évalués en tenant compte du taux du marché ou des taux de change en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment concerné; et

(d) quand, un Jour d'Évaluation, le Compartiment concerné et sa partie cocontractante se sont engagés de manière irrévocable et inconditionnelle à acquérir un bien ou vendre un bien, la valeur du prix devant être payé ou perçu pour ce bien devra être traitée selon la norme IFRS (International Financial Reporting Standards).

Afin d'éviter tout doute, les présentes stipulations sont des règles ayant pour objectif de déterminer la valeur nette d'inventaire par action et n'ont pas pour objectif d'affecter le traitement comptable ou juridique des éléments d'actif et des engagements de la Société ou des actions émises par la Société.

#### **Art. 14. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action**

La valeur nette d'inventaire par action est calculée au minimum une fois par an selon une fréquence telle que déterminée par le Gérant (le "Jour d'Évaluation").

Le Gérant peut temporairement suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par action de tout Compartiment et s'il y a lieu, l'émission et le rachat de ses actions:

(a) lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle, selon le Gérant, la cession ou l'évaluation des avoirs détenus par la Société et attribuables à un Compartiment déterminé serait irréalisable; ou

(b) lorsque suite à la situation politique, économique, militaire ou monétaire ou toute autre circonstance hors du contrôle, de la responsabilité ou du pouvoir du Gérant, ou en conséquence de la situation du marché immobilier, une cession des avoirs du Compartiment concerné ne serait pas raisonnablement réalisable sans affecter matériellement et porter préjudice aux intérêts des actionnaires ou si, selon le Gérant, un prix juste ne pouvait être déterminé pour les avoirs du Compartiment en question; ou

(c) en cas de panne des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer (i) le prix ou la valeur des investissements dans un véhicule d'investissement sous-jacent du Compartiment concerné ou (ii) le prix actuel ou les valeurs sur toute bourse ou d'autres marchés des éléments d'actifs de ce Compartiment; ou

(d) si pour toute autre raison les prix des investissements dans un véhicule d'investissement sous-jacent détenus par un Compartiment déterminé ne pouvaient être rapidement et exactement déterminés; ou

(e) lors de toute période pendant laquelle un Compartiment déterminé serait incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions du Compartiment concerné ou pendant laquelle tout transfert de fonds relatifs à la cession ou l'acquisition des avoirs dans un véhicule d'investissement sous-jacent du Compartiment concerné ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne pouvaient, de l'avis du Gérant, être effectués à des taux de change normaux; ou

(f) durant toute période pendant laquelle la valeur des actifs nets de toute filiale du Compartiment concerné ne peut pas être déterminée avec précision; ou

(g) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société ou d'un Compartiment déterminé.

Une telle suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'un Compartiment n'aura pas d'impact sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, la souscription, le rachat et la conversion des actions de tout autre Compartiment.

Pareille suspension sera publiée, si approprié, par le Gérant et pourra être notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription ou de rachat, s'il y a lieu, d'actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire par action a été suspendu.

### **Titre III.- Administration et Surveillance**

#### **Art. 15. Le Gérant**

La Société et chacun des Compartiments seront administrés par CB Richard Ellis Global Dynamic Partners GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus afin de déterminer la politique commerciale et accomplir tous les actes d'administration et de gestion de la Société et de chacun des Compartiment.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent des pouvoirs du Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par un ou plusieurs mandataires dûment nommés, ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir aura été délégué par le Gérant.

Le Gérant remplira ses obligations de bonne foi et seulement dans le meilleur intérêt de la Société et des actionnaires de la Société relativement à un Compartiment, avec le soin, l'expertise, la prudence et la diligence requise d'une personne agissant, dans des circonstances semblables, avec capacité et en connaissance de problèmes semblables relatifs à une entreprise similaire ayant des buts identiques. Le Gérant ne sera pas tenu responsable des dommages pécuniaires, des pertes ou responsabilités qu'une éventuelle erreur de jugement, qu'un acte ou une omission de sa part pourrait causer à la Société ou aux actionnaires de la Société relativement à un Compartiment. En revanche, le Gérant sera tenu responsable envers la Société et des actionnaires de la Société relativement à un Compartiment, des pertes et des responsabilités dues à une faute grave, un manquement volontaire ou un dol de sa part, que ce dernier soit le résultat de la mauvaise foi du Gérant ou de la violation d'une de ses obligations telle que définies dans le Private Placement Memorandum ou dans les présents statuts.

Le Gérant n'est pas tenu de considérer l'intérêt particulier des actionnaires (notamment, leurs situations fiscales et les conséquences en découlant pour eux ou leur ayant droits) au moment d'engager la Société, relativement à ses Compartiments, à prendre (ou non) toute action, que le Gérant a décidé de bonne foi pour le compte de la Société, relativement à ses Compartiments, et le Gérant ne sera pas tenu des dommages pécuniaires pour les pertes subies, les responsabilités encourues ou les bénéfices non perçus par les actionnaires de la Société, relativement à ses Compartiments, du fait de ces actions, sous réserve de la bonne foi du Gérant.

La rémunération du Gérant, le cas échéant, sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

#### **Art. 16. Délégation de Pouvoir**

Le Gérant de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et de tout Compartiment (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société en ce qui concerne la Société elle-même et ses Compartiments) ainsi que ses pouvoirs d'agir dans le cadre de l'objet de la Société à des fondés de pouvoir, qui auront les pouvoirs qui leur sont conférés par le Gérant.

Le Gérant peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Le Gérant peut nommer des agents de la Société, y compris un Président, un Vice-président, ainsi qu'un ou plusieurs directeurs généraux, les secrétaires et assistants des directeurs généraux, les assistants secrétaires et tout autres agents nécessaires au fonctionnement et la gestion de la Société et de ses Compartiments. De telles nominations peuvent être révoquées à tout le Gérant. Les agents ne sont pas tenus d'être actionnaires ou mandataires sociaux du Gérant. Les agents nommés, sauf stipulations contraires dans les présents statuts, auront les pouvoirs et devoirs que leur auront été attribués par le Gérant.

Pour chaque Compartiment, la Société conclura un contrat de conseil avec un ou plusieurs conseillers ("Advisor") conformément aux dispositions du Private Placement Memorandum. L'Advisor remplira (sous la supervision, les directives et avec l'accord du Gérant) certaines fonctions de conseil sous le contrôle et la responsabilité du Gérant de la Société.

#### **Art. 17. Stratégie d'Investissement**

Le Gérant, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement à mettre en œuvre par la Société et ses Compartiments, (ii) la stratégie de couverture à utiliser pour les catégories spécifiques d'actions, ainsi que (iii) la ligne de conduite à suivre dans l'administration des affaires de chaque Compartiment,

en conformité avec le Private Placement Memorandum, les Informations Spécifiques concernées et les lois et règlements applicables.

La stratégie d'investissement de la Société relative à chaque Compartiment sera conforme à l'objet de la Société tel que défini dans l'article 4.

L'objectif de la Société quant aux différents Compartiments est d'offrir aux investisseurs l'opportunité d'investir dans une SICAV administré de manière professionnelle afin d'atteindre un retour sur investissement optimal.

#### **Art. 18. Conflit d'Intérêt**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société relativement à l'un de ses Compartiments et toute autre société ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des mandataires sociaux ou agents du Gérant aurait un intérêt quelconque, serait mandataire social, associé, agent ou employé de cette autre société. Tout mandataire social ou agent du Gérant agissant en tant que mandataire social, agent ou employé de toute société avec laquelle la Société conclurait des contrats ou serait de toute autre façon en relation d'affaires, ne sera pas empêché, par là-même, de délibérer et de voter ou d'agir sur les matières en relation avec de tels contrats ou de telles relations d'affaires.

#### **Art. 19. Indemnisation des Administrateurs**

La Société indemnifiera le Gérant ainsi que tout administrateur, gérant, agent ou employé du Gérant et tout administrateur, gérant, agent ou employé d'une société affiliée du Gérant face contre toute plainte liée aux activités de la Société engageant la personne en sa qualité de Gérant ou d'administrateur, gérant, agent ou employé du Gérant ou en tant que société affiliée au Gérant ou d'administrateur, gérant, agent ou employé de la société affiliée au Gérant, à moins que (i) les actions de ces personnes soient qualifiées comme un acte ou une omission lié à un processus commis soit par négligence grave, mauvaise foi manquement volontaire ou dol, ou ayant pour résultat la violation d'une obligation définie dans ces statuts ou dans tout autres documents concernant l'organisation de la Société ; (ii) la réception d'un bénéfice personnel indu ; (iii) dans le cas de quelque processus que ce soit, la croyance raisonnable et légitime, que l'acte ou l'omission est illégale. Ce droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits qui pourraient être dus.

#### **Art. 20. Réviseurs**

Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

### **Titre IV.- Assemblées Générales - Année sociale - Distributions**

#### **Art. 21. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société**

L'assemblée générale des actionnaires de la Société se tient annuellement et représente l'universalité des actionnaires de la Société. Ses résolutions s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit la catégorie d'actions à laquelle ils appartiennent ou le Compartiment pour lequel elles ont été émises. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve qu'aucune résolution ne sera valablement prise sans l'accord du Gérant.

Elle peut également être tenue sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10) au moins du capital social.

Dans l'hypothèse où le Gérant est déclaré en faillite ou insolvable, une assemblée générale des actionnaires se tiendra dans les trente (30) jours suivant une telle déclaration afin de nommer un nouveau Gérant pour la Société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société, le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures, heure luxembourgeoise.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales des actionnaires peuvent se tenir aux lieu et date spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Gérant, suite à une convocation énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cette convocation aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Gérant, à l'exception du cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, auquel cas le Gérant peut préparer un ordre du jour additionnel.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir assister aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les mentions requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelque soit la catégorie, donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être gérant du Gérant, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et sous réserve de l'approbation du Gérant, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix valablement émises.

Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées générales.

#### **Art. 22. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'Actions**

Les actionnaires de toute catégorie d'actions ou de tout Compartiment peuvent à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette catégorie d'actions ou Compartiment.

Les stipulations de l'article 21, paragraphes 2, 6, 7, 8 and 9 s'appliqueront à ces assemblées.

Chaque action donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un gérant du Gérant.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'une catégorie d'actions sont prises à la majorité simple des voix valablement émises.

#### **Art. 23. Dissolution de Compartiments ou de Catégories d'Actions et Fusion de Compartiments**

Dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des actifs nets de la Société est réduite, ou n'atteint pas, le montant déterminé par le Gérant comme étant le montant minimum auquel un Compartiment est géré d'une manière efficace économiquement, ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique et monétaire ou dans le but de réaliser une rationalisation économique, le Gérant peut décider de racheter toutes les actions d'un Compartiment concerné à la valeur nette d'inventaire par action (en tenant compte du prix de réalisation des investissements et des coûts de réalisation) calculée au Jour d'Evaluation auquel une telle décision doit prendre effet. La Société devra transmettre une notification aux propriétaires des actions concernées préalablement à la date d'effectivité du rachat forcé, dans laquelle il indiquera les raisons du rachat et la procédure que suivront les opérations de rachat : les actionnaires nominatifs seront notifiés par écrit.

Malgré les pouvoirs conférés au Gérant en vertu du paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment, en toutes autres circonstances, a le pouvoir, sur proposition du Gérant, de racheter toutes les actions de ce Compartiment et de rembourser les actionnaires du montant, calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire par action, de toutes leurs actions (en tenant compte du prix de réalisation des investissements et des coûts de réalisation) au Jour d'Evaluation auquel une telle décision doit prendre effet. Aucune condition de quorum ne sera requise pour de telles assemblées générales d'actionnaires, qui prendront leurs décisions à la majorité simple des voix valablement émises par les actionnaires présents ou représentés.

Les actifs qui ne pourront pas être distribués à leurs bénéficiaires au moment de la mise en œuvre du rachat seront déposés auprès de la banque dépositaire pour une période de six mois ; à l'issue d'une telle période, les actifs seront déposés auprès de la Caisse des Consignations pour le compte des personnes bénéficiaires.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

Le Gérant peut décider, dans le cas d'un changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou dans le but de réaliser une rationalisation économique, d'allouer les capitaux d'un Compartiment à un autre organisme de placement collectif luxembourgeois ou à tout autre compartiment d'un tel organisme de placement collectif (le "Nouveau Compartiment") et de requalifier les actions de la classe ou des classes concernées comme des actions d'une autre classe (suite à une division ou une consolidation, si nécessaire, et au paiement de toute somme correspondant à un fraction de droit aux actionnaires). Le gérant enverra un avis aux propriétaires des actions concernées avant la date effective de l'attribution de capital, en indiquant les raisons et contenant des informations concernant le nouvel organisme de placement collectif ou le nouveau compartiment de l'organisme de placement collectif luxembourgeois, un mois avant la date envisagée pour la fusion des actifs afin chaque actionnaire puisse demander le rachat à la valeur nette d'inventaire ou la conversion de ses actions, sans frais, durant cette période.

Outre ce pouvoir du Gérant, les actionnaires d'un Compartiments peuvent, aux conditions de quorum et de majorité définies dans l'Article 28 ci-dessous, et sous réserve de l'approbation du Gérant, décider d'attribuer tels actifs du Compartiment concerné à un autre organisme de placement collectif luxembourgeois ou à tout autre compartiment d'un tel organisme de placement collectif, selon la procédure d'attribution des actifs telle que décrite au paragraphe précédent.

Si la fusion doit avoir lieu avec un organisme de placement collectif luxembourgeois de type contractuel, soit un fonds commun de placement, les actionnaires n'ayant pas voté ou ne s'étant pas prononcés en faveur d'une telle fusion seront considérés comme ayant demandé le rachat de leurs actions, sauf en cas d'indication contraire adressée par écrit à la Société. Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès de la banque dépositaire, pour une période de six (6) mois; passé ce délai, ces avoirs seront déposés auprès de la Caisse des Consignations pour le compte des ayant-droits.

#### **Art. 24. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le 1er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

### **Art. 25. Distributions**

Dans les limites légales et sur proposition et à la discrétion du Gérant, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions de la Société déterminera l'affectation des résultats de la Société et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Gérant à déclarer des distributions.

Pour chaque catégorie d'actions ayant droit à des distributions, le Gérant peut décider de payer des dividendes intermédiaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Le paiement des distributions aux propriétaires d'actions nominatives se fera à leur adresse portée au registre des actionnaires.

Les distributions pourront être payées dans la Devise de Référence (telle que déterminée dans les Informations Spécifiques), aux date et lieu que le Gérant appréciera de temps à autre.

Le Gérant pourra décider de distribuer des dividendes sous forme d'actions au lieu de dividendes en liquidités, aux conditions déterminées par le Gérant.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq (5) ans à compter de son attribution, sera perdue et reviendra à la (aux) catégorie(s) d'actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

## **Titre V.- Dispositions finales**

### **Art. 26. Dépositaire**

Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après la "Banque Dépositaire").

La Banque Dépositaire exécutera les devoirs et obligations tels que prévus par la Loi de 2007.

Si la Banque Dépositaire désire se retirer, le Gérant s'efforcera de trouver un dépositaire remplaçant dans les quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date où la démission devient effective. Le Gérant peut révoquer la Banque Dépositaire mais seulement si un dépositaire remplaçant a été nommé pour exercer ses fonctions.

### **Art. 27. Dissolution de la Société**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par le Gérant, à moins que l'assemblée générale des actionnaires ne nomme un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) et en détermine les pouvoirs et les émoluments.

Conformément à l'article 30 de la Loi de 2007, lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers (2/3) du capital minimum prévu à l'Article 6 des présents Statuts, la question de la dissolution de la Société doit être soumise par le Gérant à l'assemblée générale des actionnaires, laquelle délibérera sans condition de quorum de présence et décidera à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale des actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur au quart (1/4) du capital minimum fixé à l'Article 6 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires détenant un quart des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante (40) jours à partir de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, selon le cas.

### **Art. 28. Modifications des Statuts**

Les présents Statuts pourront être modifiés, sous réserve de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### **Art. 29. Loi Applicable**

Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

#### *Souscription et Paiement*

Une (1) action de commandité et les trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de un (1,-) euro chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont été souscrites comme suit:

<i>Nom des Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions souscrites</i>
CB Richard Ellis Global Dynamic Partners GP S.à r.l., prédésignée	1 action de commandité
.....	30.998 actions ordinaires
Mme Béatrice Perrot, prédésignée .....	1 action ordinaire

Toutes les actions de la Société telles que souscrites ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale des actionnaires de la Société se tiendra en 2009.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 7.500,-.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, prénommés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi: 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

2. La personne suivante est nommée réviseur d'entreprises de la Société:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social est au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

La durée du mandat de commissaire aux comptes nommé ci-avant, se terminera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social 2012 ou toute autre date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les mêmes jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Niedner, M. Van Belleghem, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> septembre 2008, LAC/2008/35600.

Reçu mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008113194/242/1138.

(080134485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

**GMT Avant Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 118.423.

—  
**PROJET DE FUSION**

In the year two thousand and eight, on the eighth day of September.

Before M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Aldric Grosjean, lawyer, professionally residing in Luxembourg, acting as attorney in fact of the board of directors of AKT Holdings Oy, a Finnish private limited liability company (Osakeyhtiö), having its address at c/o Suomen Asiakastieto Oy, Työpajankatu 10, 00580 Helsinki, Finland and registered with the National Board of Patents and Registration of Finland with the Business ID 2194007-7; and

by virtue of the powers conferred by decisions of the board of directors of AKT Holdings Oy adopted on September 3, 2008, the occasion of which the terms and conditions of the cross-border merger plan have been approved.

A copy of these decisions, after having been after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

2. Aldric Grosjean, lawyer, professionally residing in Luxembourg, acting as proxyholder of the board of managers of GMT Avant Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 118.423 and having a share capital of EUR 100,000; and

by virtue of the powers conferred by decisions of the board of managers of GMT Avant Holdings S.à r.l. adopted on September 3, 2008, the occasion of which the terms and conditions of the cross-border merger plan have been approved.

A copy of these decisions, after having been after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the common terms and conditions of the simplified cross-border merger plan between AKT Holdings Oy and GMT Avant Holdings S.à r.l., being as follows:

### 1. PREAMBLE

This merger plan pertains to the merger of GMT Avant Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Merging Company"), into AKT Holdings Oy, a Finnish private limited liability company (the "Acquiring Company") (collectively the "Merger Companies"), according to directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council on cross-border mergers of limited liability companies (the "Directive"). This merger plan is drafted jointly by the board of directors of the Acquiring Company and the board of managers of the Merging Company (collectively the "Boards").

The Directive has been implemented in Finland on 31 December 2007 by law 1415/2007 amending the Finnish Companies Act ("FCA"). The mentioned Finnish legislation thereby applies to the Acquiring Company.

The Luxembourg corporate law basis for the merger is the Directive and the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended ("LCC"). The mentioned legislation thereby applies to the Merging Company.

This merger plan is drafted in two languages, Finnish and English. The merger plan will be filed with the National Board of Patents and Registration (Patentti- ja Rekisterihallitus) in Finland and recorded in a notarial deed in front of a Luxembourg notary, which are the public authorities referred to in Article 10 (1) and Article 11 (1) of the Directive. The Luxembourg notary will then file the said notarial deed (including a French translation of the merger plan) with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) for publication in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C).

### 2. SUBSIDIARY MERGER

GMT Avant Holdings S.à r.l. as Merging Company and AKT Holdings Oy as Acquiring Company merge through a subsidiary merger. The procedure will be the one of a simplified cross-border merger, whereby GMT Avant Holdings S.à r.l. will be absorbed by its sole shareholder AKT Holdings Oy.

The Acquiring Company owns all of the issued and outstanding shares in the Merging Company. At the date hereof, there are no option rights or any other special rights entitling to shares in the Merging Company. The merger is a subsidiary merger as set out in article 15(1) of the Directive, article 278 of the LCC and Chapter 16, Section 2 of the FCA.

As a consequence of the merger, all assets and liabilities of the Merging Company will by virtue of law be transferred to the Acquiring Company without a winding-up procedure.

### 3. INFORMATION ON THE MERGER COMPANIES

(Article 261 (2) of the LCC, article 5 (a) of the Directive and Chapter 16, Section 3, Subsection 2, Item 1 and Section 22, Subsection 2, Item 1 and 2 of the FCA)

The Acquiring Company:

Company name: AKT Holdings Oy

Corporate form: Limited Liability Company (Osakeyhtiö)

Registration Authority: National Board of Patents and Registration of Finland  
and its address: Arkadiankatu 6 A, 00100 Helsinki

Business ID: 2194007-7

Address: c/o Suomen Asiakastieto Oy Työpajankatu 10, 00580 Helsinki

Domicile: Helsinki, Finland

The company name, corporate form, Business ID and address of the Acquiring Company will not be amended as a result of the merger.

The Merging Company:

Company name: GMT Avant Holdings S.à r.l.

Corporate form: Société à responsabilité limitée (private limited liability company)

Registration Authority: Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) and its address: P.O. Box: L-2961 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Registration number: B 118.423

Registered office: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Share capital: EUR 100,000

Incorporation and changes to the articles of association: the Merging Company has been incorporated on June 29, 2006 pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1893 of June 29, 2006. The articles of association have been amended for the first and last time pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Jean Seckler, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1961 of July 18, 2006.

Corporate purpose:

The purpose of the Merging Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Merging Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the Merging Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the Merging Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Merging Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

#### 4. ARTICLES OF ASSOCIATION

The Articles of Association of the Acquiring Company are not amended as a result of the merger.

#### 5. MERGER CONSIDERATION

As the merger is a subsidiary merger, no merger consideration is given.

#### 6. MERGER DATE FOR ACCOUNTING PURPOSES

(Article 261 (e) of the LCC, article 5 (f) of the Directive and Chapter 16, Section 22, Subsection 2, Item 4 of the FCA)

The transactions of the Merging Company will be treated for accounting purposes as being those of the Acquiring Company and all the assets, liabilities and transactions of the Merging Company will be considered for accounting purposes as being transferred to the Acquiring Company as of the registration of the implementation of the merger with the Finnish Trade Register which is aimed to take place on 31 October 2008.

#### 7. RIGHTS OF HOLDER OF SPECIFIC RIGHTS

(Article 261 (2) f) of the LCC and article 5 (g) of the Directive)

At the date hereof in the Merger Companies, there are neither rights conferred on holders enjoying special rights, nor on holder of securities other than shares representing the company capital, nor any other rights entitling to shares, including option rights.

#### 8. ACCOUNT OF THE ASSETS, LIABILITIES AND EQUITY OF THE MERGING COMPANY AND OF THE CIRCUMSTANCES RELEVANT TO THEIR VALUATION, THE INTENDED EFFECT OF THE MERGER ON THE BALANCE SHEET OF THE ACQUIRING COMPANY, AS WELL AS OF THE ACCOUNTING TREATMENTS TO BE APPLIED

(Article 5 (k) of the Directive and Chapter 16, Section 3, Subsection 2, Item 9 of the FCA)

According to a non-audited interim balance sheet as at 31 August 2008, the Merging Company's assets amount to EUR 45,607,645, liabilities amount to EUR 45,533,130 and equity amounts to EUR 74,515. The assets have been assessed at book value according to the accounting legislation of the Grand-Duchy of Luxembourg and generally accepted accounting principles ("Luxembourg GAAP"). The assets have been assessed using the principle of prudence not exceeding a probable disposal price. Liabilities have been assessed at nominal value.

Any significant changes have not occurred in the operation, assets or liabilities of the Merging Company after the preparation of the above-mentioned balance sheet.

The assets and liabilities of the Merging Company shall be posted at their book value into the balance sheet of the Acquiring Company. The negative merger difference realized due to the elimination of the shares in the Merging Company held by the Acquiring Company shall be treated in the financial statements of the Acquiring Company in accordance with generally accepted accounting methods and booked in the balance sheet of the Acquiring Company.

#### 9. CAPITAL LOANS

(Chapter 16, Section 3, Subsection 2, Item 11 of the FCA)

The Acquiring Company does not have any subordinated capital loans.

#### 10. CROSS OWNERSHIP

(Chapter 16, Section 3, Subsection 2, Item 12 of the FCA)

The Merging Company or its subsidiaries do not own any shares in the Acquiring Company or its parent company. The Merging Company does not own its own shares.

#### 11. BUSINESS MORTGAGES

(Chapter 16, Section 3, Subsection 2, Item 13 of the FCA)

A business mortgage as referred to in the Finnish Business Mortgages Act (634/1984) amounting to EUR 108,000,000.00 has been registered over the assets of the Acquiring Company. The holder of the mortgage is Sampo Pankki Oyj and the date of application is 13 May 2008.

#### 12. ACCOUNT OF SPECIAL ADVANTAGES AND RIGHTS

(Article 261 (2) g of the LCC, article 5 (h) of the Directive and Chapter 16, Section 3, Subsection 2, Item 14 of the FCA)

No special advantages and rights are conferred to the members of the board of managers, board of directors, or other possible administrative, supervisory, or controlling bodies of the Merger Companies. No special advantages and rights are conferred to the Managing Director of the Acquiring Company, the auditors of the Merger Companies or to the auditor acting as independent expert.

#### 13. IMPLEMENTATION OF THE MERGER AND SHAREHOLDERS RIGHTS

(Article 5 (e) of the Directive and Chapter 16, Section 3, Subsection 2, Item 15 of the FCA)

The planned registration date for the implementation of the merger is 31 October 2008. As from the registration date of the implementation of the merger, the merger will enter into effect and consequently, the Merging Company will cease to exist.

After the registration of the implementation of the merger, the shareholders of the Acquiring Company will be entitled to the same rights to profits in the Acquiring Company as before the implementation of the merger.

#### 14. REPERCUSSIONS OF THE MERGER ON EMPLOYMENT AND EMPLOYEES' PARTICIPATION RIGHTS

(Article 5 (d) and (j) of the Directive and Chapter 16, Section 22, Subsection 2, Item 5 and 6 of the FCA)

The Merging Company does not have any employees. The Acquiring Company has two employees. The merger will have no impact on the number of employees of the Acquiring Company, the terms of their employment or their participation rights.

#### 15. FINANCIAL INFORMATION USED TO DEFINE THE TERMS OF THIS MERGER

(Article 5 (l) of the Directive and Chapter 16, Section 22, Subsection 2, Item 7 of the FCA)

The terms of this merger is based on the annual accounts of the Merging Company as per 31 December 2007, the non-audited interim balance sheet as per 31 August 2008 of the Merging Company as well as on the financial calculation of the Acquiring Company as per 31 August 2008 as no financial statements have been prepared for the Acquiring Company which is a newly established company. The annual accounts of the Merging Company are prepared in accordance with the Luxembourg GAAP.

#### 16. REPORT ON THE LIKELY IMPLICATIONS OF THE MERGER FOR SHAREHOLDERS, CREDITORS AND EMPLOYEES

(Article 7 of the Directive and Chapter 16, Section 22, Subsection 3 of the FCA)

A report by the Boards of the Merger Companies on the likely implications of the merger for shareholders, creditors and employees is kept available for the shareholders, creditors and employees at the addresses mentioned in section 3 of the merger plan. A free copy of the report can be obtained by the shareholders, creditors and employees upon request.

#### 17. AUDITOR'S STATEMENT

The Acquiring Company will designate one (1) auditor as an independent expert to issue a statement on whether the merger is conducive to compromising the repayment of the Acquiring Company's debts in accordance with Chapter 16, Section 4 and 23 of the Finnish Companies Act. The auditor designated by the Acquiring Company is Mr. Juha Tuomala, an auditor approved by the Auditing Board of the Central Chamber of Commerce of Finland.

#### 18. AUTHORIZATION

The board of managers of the Merging Company and the board of directors of the Acquiring Company shall together be authorized to decide to make technical amendments to the merger plan and to its appendices if so requested by authorities or otherwise considered to be regarded appropriate by both of the Boards.

This merger plan has been executed in four (4) identical counterparts, identical in wording, one (1) for the Acquiring Company, one (1) for the Merging Company and two (2) for the authorities.

### Statement

In accordance with article 271 of the 1915 Law, the undersigned notary certifies the legality the present merger proposal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu :

1. Aldric Grosjean, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration (board of directors) de AKT Holdings Oy, une société à responsabilité limitée de droit finlandais (Osakeyhtiö), ayant son siège social à c/o Suomen Asiakastieto Oy, Työpajankatu 10, 00580 Helsinki, Finland, immatriculée au Conseil National des Brevets et de l'Enregistrement finlandais, sous le numéro d'identification 2194007-7; et

en vertu des pouvoirs conférés par les décisions du conseil d'administration de AKT Holdings Oy adoptées le 3 septembre 2008, à l'occasion desquelles le projet de fusion transfrontalière a été approuvé.

Une copie des ces décisions ayant été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

2. Aldric Grosjean, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil de gérance de GMT Avant Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 118.423 et ayant un capital social de EUR 100.000 ; et

en vertu des pouvoirs conférés par les décisions du conseil de gérance de AKT Holdings Oy adoptées le 3 septembre 2008, à l'occasion desquelles le projet de fusion transfrontalière a été approuvé.

Une copie des ces décisions ayant été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter les modalités communes du projet de fusion transfrontalière simplifiée entre AKT Holdings Oy et GMT Avant Holdings S.à r.l., étant les suivantes:

#### 1. PREAMBULE

Ce projet de fusion se rapporte à la fusion de GMT Avant Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (la «Société Absorbée»), en AKT Holdings Oy, une société à responsabilité limitée de droit finlandais (la «Société Absorbante») (collectivement les «Sociétés Participant à la Fusion»), conformément à la directive 2005/56/EC du Parlement Européen et du Conseil sur les fusions transfrontalières des sociétés à responsabilité limitée (la «Directive»).

Cette Directive a été transposée en droit finlandais le 31 décembre 2007 par la loi 1415/2007 modifiant la Loi Finlandaise sur les Sociétés («FCA»). La législation Finlandaise mentionnée s'applique par conséquent à la Société Absorbante.

Les bases légales en droit des sociétés luxembourgeois concernant la fusion sont la Directive et la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée («LSC»). La législation luxembourgeoise mentionnée s'applique à la Société Absorbée.

Ce projet de fusion est rédigé en deux langues, Finnois et Anglais. Le projet de fusion sera déposé au Conseil National des Brevets et de l'Enregistrement finlandais (Patentti- ja Rekisterihallitus) et enregistré suivant un acte notarié par-devant un notaire Luxembourgeois, qui sont les autorités publiques mentionnées à l'Article 10(1) et à l'Article 11 (1) de la Directive. Le notaire Luxembourgeois enregistrera alors ledit acte notarié (comprenant une traduction française du projet de fusion) au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) pour publication dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, (Official Gazette), Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### 2. FUSION (PAR ABSORPTION) DE FILIALE

La fusion de GMT Avant Holdings S.à r.l., la Société Absorbée et AKT Holdings Oy, la Société Absorbante, est une fusion (par absorption) de filiale. La procédure sera celle d'une fusion transfrontalière simplifiée, où GMT Avant Holdings S.à r.l. sera absorbée par son associé unique AKT Holdings Oy.

La Société Absorbante détient l'intégralité des parts sociales émises et en circulation de la Société Absorbée. A la date des présentes, il n'existe aucun droit d'option ou tout autre droit spécial donnant droit aux parts sociales dans la Société Absorbée. La fusion est une fusion (par absorption) de filiale comme prévue à l'article 15(1) de la Directive, LCS, Article 278 et Chapitre 16, Section 2 de la Loi Finlandaise sur les Sociétés («FCA»).

En conséquence de la fusion, tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront en vertu de la loi cédés à la Société Absorbante sans avoir recours à une liquidation.

### 3. INFORMATION CONCERNANT LES SOCIÉTÉS PARTICIPANT À LA FUSION

(LSC, Article 261 (2), Directive, article 5(a) et Chapitre 16, Section 3, sous-section 2, Point 1 et FCA, Section 22, sous-section 2, Points 1 et 2)

La Société Absorbante:

Dénomination sociale: AKT Holdings Oy

Forme sociale: Société à responsabilité limitée de droit Finlandais (Osakeyhtiö)

Autorité de l'Enregistrement: «Registre du Commerce finlandais du Conseil National des Brevets et de l'Enregistrement» et son adresse: Arkadiankatu 6 A, 00100 Helsinki

No. d'identification: 2194007-7

Siège social: c/o Suomen Asiakastieto Oy, Työpajankatu 10, 00580, Helsinki

Siège statutaire: Helsinki, Finlande

La dénomination sociale, la forme sociale, le numéro d'identification et le siège social de la Société Absorbante ne seront pas modifiés en raison de la fusion.

La Société Absorbée:

Dénomination sociale: GMT Avant Holdings S.à r.l

Forme sociale: Société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois (S.à r.l.)

Registre: Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) et son adresse : P.O. Box: L-2961 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

No. d'immatriculation: B 118.423

Siège social: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Capital social: EUR 100.000

Objet social:

La Société Absorbée a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société Absorbée peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société Absorbée a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société Absorbée peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets mentionnés ci-dessus.

### 4. STATUTS

La fusion n'exige aucune modification statutaire de la part de la Société Absorbante.

### 5. CONTREPARTIE À LA FUSION

Il n'y aura aucune contrepartie à la fusion étant donné que la fusion est une fusion (par absorption) de filiale.

### 6. DATE DE LA FUSION D'UN POINT DE VUE COMPTABLE

(LSC, Article 261 (e), Directive, article 5(f) et Chapitre 16, Section 22, sous-section 2, et FCA, Point 4)

Les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante et tous les actifs et passifs ainsi que les opérations de la Société Absorbée seront comptablement considérés comme transférés à la Société Absorbante à compter de l'enregistrement de la réalisation de la fusion au Registre de Commerce de Finlande qui aura lieu le 31 octobre 2008.

### 7. DROITS DES DETENEURS DE DROITS SPÉCIAUX

(LSC, Article 261 (2) f) et Directive, article 5(g))

À la date des présentes, il n'y a dans les Sociétés Participant à la Fusion aucun droit en faveur de détenteurs disposant de droits spéciaux ou en faveur de porteurs de titres autres que des actions ou parts représentatives du capital social de la société ou tout autre droit relatif à des actions, y compris des droits d'options.

## 8. COMPTE DES ACTIFS, PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE ET DES CIRCONSTANCES EN RAPPORT AVEC LEUR ÉVALUATION, L'EFFET RECHERCHE DE LA FUSION SUR LE BILAN DE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE, AINSI QUE LES MÉTHODES COMPTABLES À UTILISER

(Directive, article 5(k) et Chapitre 16, Section 3, sous-section 2, FCA, Point 9)

Selon un bilan intérimaire non-audité en date du 31 août 2008, l'actif de la Société Absorbée s'élève à EUR 45 607 645, le passif à EUR 45 533 130 et les capitaux propres à EUR 74 515. L'actif a été enregistré à la valeur comptable conformément à la législation comptable luxembourgeoise et aux principes comptables généralement acceptés («PCGA»). L'actif a été comptabilisé en observant le principe général de prudence, ce dernier n'excédant pas un éventuel prix de cession. Le passif a été comptabilisé à sa valeur nominale.

Aucun changement important ne s'est produit dans l'activité, l'actif ou le passif de la Société Absorbée après la préparation du bilan mentionné ci-dessus.

L'actif et le passif de la Société Absorbée seront intégrés à leur valeur comptable dans le bilan de la Société Absorbante. Le malus de fusion créée en raison de l'élimination des actions dans la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante sera traité dans le bilan financier de la Société Absorbante conformément aux méthodes comptables généralement acceptées et comptabilisé par le bilan de la Société Absorbante.

## 9. PRÊTS ACTIONNAIRES

(Chapitre 16, Section 3, sous-section 2, Point 11 de la FCA)

La Société Absorbante ne détient pas de prêts actionnaires subordonnés.

## 10. PARTICIPATION CROISÉE

(Chapitre 16, Section 3, sous-section 2, Point 12 de la FCA)

La Société Absorbée ou ses filiales ne détiennent aucune action de la Société Absorbante ou de sa société mère. La Société Absorbée ne détient aucune de ses actions propres.

## 11. SÛRETÉ REELLE COMMERCIALE

(Chapitre 16, Section 3, sous-section 2, Point 13 de la FCA)

Une sûreté réelle commerciale telle que mentionnée dans la Loi Finlandaise sur les sûretés réelles commerciales (634/1984) qui s'élève à EUR 108.000.000,00 a été enregistré sur les actifs de la Société Absorbante. Le détenteur de la sûreté conventionnelle est Sampo Pankki Oyj et la date de dépôt est le 13 mai 2008.

## 12. AVANTAGES ET DROITS PARTICULIERS

(LSC, Article 261 (2) g, Directive, article 5(h) et Chapitre 16, Section 3, sous-section 2, Point 14 de la FCA)

Aucun avantage ou droit particulier n'est attribué aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Participant à la Fusion. Aucun avantage ou droit particulier n'est attribué à l'Administrateur-délégué de la Société Absorbante, aux auditeurs des Sociétés Participant à la Fusion ou à l'auditeur agissant en qualité d'expert indépendant.

## 13. RÉALISATION DE LA FUSION ET DROITS DES ACTIONNAIRES

(Directive, article 5(l) et Chapitre 16, Section 3, sous-section 2, Point 15 de la FCA)

La date prévue pour l'enregistrement de la réalisation de la fusion est le 31 octobre 2008. La fusion prend effet à compter de la date d'enregistrement de la réalisation de la fusion et par conséquent, la Société Absorbée cessera d'exister.

Après l'enregistrement de la réalisation de la fusion, les actionnaires de la Société Absorbante seront titulaires des mêmes droits aux bénéfices dans la Société Absorbante qu'avant la réalisation de la fusion.

## 14. EFFETS DE LA FUSION SUR L'EMPLOI ET LES DROITS DE PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS

(Directive, article 5(d) et (j) et Chapitre 16, Section 22, sous-section 2, Points 5 et 6 de la FCA)

La Société Absorbée n'a pas d'employés. La Société Absorbante a deux employés. La fusion n'aura aucune répercussion sur le nombre d'employés de la Société Absorbante, la durée de leur mandat ou leurs droits de participation.

## 15. INFORMATION FINANCIÈRE UTILISÉE EN VUE DE DÉFINIR LES CONDITIONS DE CETTE FUSION

(Directive, article 5(l) et Chapitre 16, Section 22, sous-section 2, Point 7 de la FCA)

Les conditions de cette fusion sont basées sur les comptes annuels de la Société Absorbée au 31 décembre 2007, le bilan intérimaire non-audité au 31 août 2008 de la Société Absorbée ainsi que le calcul financier de la Société Absorbante au 31 août 2008 dans la mesure où aucun bilan financier n'a été préparé pour la Société Absorbante qui est une société nouvellement constituée. Les comptes annuels de la Société Absorbée sont préparés conformément aux PGCA au Luxembourg.

## 16. RAPPORT SUR LES IMPLICATIONS PROBABLES DE LA FUSION POUR LES ACTIONNAIRES, CÉANCIERS ET EMPLOYÉS

(Directive, article 7 et Chapitre 16, Section 22, sous-section 3 de la FCA)

Un rapport par les Conseils des Sociétés Participant à la Fusion sur les implications probables de la fusion pour les actionnaires, créanciers et employés est à la disposition des actionnaires, créanciers et employés aux adresses indiquées à la section 3 du plan de fusion. Une copie gratuite du rapport peut être obtenue par les actionnaires, créanciers et employés qui en font la demande.

#### 17. RAPPORT DE L'AUDITEUR

La Société Absorbante désignera un (1) auditeur en tant qu'expert indépendant pour émettre un rapport stipulant si la fusion est susceptible de compromettre le remboursement des dettes de la Société Absorbante conformément au Chapitre 16, Sections 4 et 23 de la Loi Finlandaise sur les Sociétés. L'auditeur désigné par la Société Absorbante est M. Juha Tuomala, un auditeur agréé par le Conseil d'Audit de la Chambre de Commerce Centrale de Finlande (Auditing Board of the Central Chamber of Commerce of Finland).

#### 18. AUTORISATION

Le conseil de gérance de la Société Absorbée et le conseil d'administration de la Société Absorbante seront autorisés conjointement à décider d'effectuer des modifications techniques au plan de fusion ainsi qu'à ses annexes si les autorités l'exigent ou bien si ces modifications sont jugées utiles par les deux Conseils.

Ce plan de fusion a été exécuté en quatre (4) exemplaires identiques, étant rédigés dans les mêmes termes, un (1) pour la Société Absorbante, un (1) pour la Société Absorbée et deux (2) pour les autorités.

#### DECLARATION

Conformément à l'article 271 de la Loi de 1915, le notaire soussigné certifie la légalité du présent projet de fusion.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte en original.

Signé: A. GROSJEAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36644. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008116907/242/369.

(080137777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

---

#### **Stevordia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 45.820.

Il résulte du changement de la dénomination de ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. en ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. en date du 19 juin 2008, que le conseil d'Administration de la société est constitué comme suite:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

Philip Demot

Luxembourg, le 14 août 2008.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113731/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Gemco Trading and Exploitation S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 46.406.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Citco C&amp;T (Luxembourg) S.A.

*Agent Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2008113631/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05793. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080127832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Hightly S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69B, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.846.

Les comptes annuels arrêtés en EUR au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/08.

Alain C. Strivay

BP 1128, L-1011 Luxembourg

*Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008113654/7783/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00418. - Reçu 95,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080128162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Hightly S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69B, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.846.

Les comptes annuels arrêtés en EUR au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/08.

Alain C. Strivay

BP 1128, L-1011 Luxembourg

*Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008113655/7783/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00422. - Reçu 95,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080128160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Nordostpark III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.116.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée DEANERY ESTATES S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132.680,

ici représentée par un de ses deux gérants, à savoir:

Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

I.- Que la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée NORDOSTPARK III S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 136.116 (NIN 2008 2402 609).

II.- Que la société a un capital social d'un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III.- Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 30 janvier 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 600 du 11 mars 2008.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, en sa qualité d'associée unique de la société a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la société. Elle déclare que la société n'a pas de dettes et que des provisions ont été faites pour couvrir les frais de dissolution.

*Deuxième résolution*

L'actif et le passif de la société sont intégralement repris par l'associée unique.

*Troisième résolution*

Les livres et documents comptables de la société seront conservés par l'associée unique pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

*Quatrième résolution*

L'associée unique donne décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

*Constatation*

Suite aux résolutions qui précèdent l'associée unique constate que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et elle requiert la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 juillet 2008, Relation: ECH/2008/1034. — Reçu douze euros € 12,00.-.

Le Releveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach le 07 août 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008108445/201/48.

(080120370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

**Italmeubles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4602 Differdange, 140, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.618.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113409/8121/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12111. - Reçu 91,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080111068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

**Cusanus S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.487.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue de manière extraordinaire le 11 juillet 2008*

L'an deux mille huit, le onze juillet, à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle tenue de manière extraordinaire à L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II sur convocation du conseil d'administration.

Les résolutions suivantes ont été adoptées:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de

Monsieur Armand DISTAVE, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

avec effet au 11.07.2008.

L'assemblée générale décide de nommer:

Maître Fernand ENTRINGER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II,

en qualité d'administrateur et de président du conseil, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009:

- Monsieur Frantz WALLENBORN, entrepreneur de transports, demeurant à L-8606 Bettborn, 5, Aal Strooss,
- Monsieur Camille WEIS, entrepreneur de transports, demeurant à L-8398 Roodt/Eisch, 18, Lotissement des Roses,
- Maître Fernand ENTRINGER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II (Président).

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008113411/503/33.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09182. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

---

**Constance Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 24.522.

—  
Il résulte du changement de la dénomination de ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. en ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. en date du 19 juin 2008, que le conseil d'Administration de la société est constitué comme suite:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

Luxembourg, le 14 août 2008.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113718/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10677. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Industrial Diamond S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 38.840.

Les comptes annuels au 31.12.2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

*Pour INDUSTRIAL DIAMOND S.A., société anonyme*

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008113412/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09227. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080110780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

---

**Industrial Diamond S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 38.840.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

*Pour INDUSTRIAL DIAMOND S.A., société anonyme*

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008113413/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09233. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080110777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

---

**Freighter Leasing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 121.986.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 juin 2008*

1. M. Yves GERMEAUX a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A.

2. M. Roger KOLBET, né le 18 juin 1960 à Luxembourg Grand Duché de Luxembourg, demeurant à L-7228 Walferdange, 8, rue de la Gare (Grand Duché de Luxembourg) a été coopté comme administrateur de catégorie A et sa nomination jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012 a été ratifiée.

Luxembourg, le 26.8.2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Freighter Leasing S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113908/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00020. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080131668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**P.F.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.050.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 24 juillet 2008*

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 25.8.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour P.F.L. S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113909/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT13058. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Hydro Systems International S.A. III, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.333.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 11 juillet 2008*

1. Monsieur André WILWERT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Gérard MATHEIS a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 25.8.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. III

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113911/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT13059. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**SES Digital Distribution Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 160.680.655,00.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 86.167.

—  
Démission de Monsieur Martin Kraehenbuehl de son poste de délégué a la gestion journalière avec effet au 31 juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 12 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Miriam Murphy

Un gérant

Référence de publication: 2008113948/1958/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09673. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**MC Immo Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.402.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113936/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06969. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**International Strategy Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.769.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113937/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06965. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Plastique 99 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.204.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113938/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08346. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Immobilière Comète s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 23.798.

L'Assemblée Générale du 7 juillet 2008 prend la décision suivante:

*Nomination du Commissaire aux Comptes*

L'Assemblée générale des actionnaires désigne Ernst & Young SA, 7, Parc d'Activité Syrdall - L-5365 Munsbach comme Commissaire aux comptes de la société. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

LE SECRETAIRE

Référence de publication: 2008113949/5/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00576. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Airport Center Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 375.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.228.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113932/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06409. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Belval Plaza I Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.931.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113933/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06953. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Azabu Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.018.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 28 août 2008*

1. M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. M. Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 28.08.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ABAZU HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113927/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Raphi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.775.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113928/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00465. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Airport Center Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 375.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.228.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113931/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06413. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Belval Plaza II Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.933.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113934/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06954. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Rodelux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.384.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 26 juin 2008*

M. René Emmanuel Paul RENTIERS a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 27.8.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *RODELUX S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113939/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00021. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Oeko-Service Luxemburg (O.S.L.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 34.560.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113940/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12133. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Pluspetrol Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.945.

—  
Veuillez prendre note que Monsieur Christian BUEHLMANN n'est plus gérant de la société PLUSPETROL CAPITAL S. à.r.l.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour *PLUSPETROL CAPITAL S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113941/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**OSL Amerika Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 132.213.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113942/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12134. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Pinault Printemps-Redoute International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 62.847.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2008.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2008113951/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00972. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Pinault Printemps-Redoute International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 62.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2008.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2008113953/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00970. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Pinault Printemps-Redoute International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 62.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2008.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2008113950/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00974. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Pinault Printemps-Redoute International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 62.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2008.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2008113954/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00969. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Ravagnan International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 44.789.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113935/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08625. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080132019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**J.C. Immo-Performance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8314 Capellen, 8, Domaine Beaulieu.

R.C.S. Luxembourg B 97.007.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 29 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113943/800229/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00999. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080131939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Pinault Printemps-Redoute International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 62.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008113958/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00965. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080132293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Pinault Printemps-Redoute International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 62.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008113959/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00975. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080132265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Pinault Printemps-Redoute International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 62.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2008.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2008113956/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00967. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**IFI Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 84.151.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113925/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00069. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Poppy Acquisition (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 122.003.

Dépôt des comptes au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl  
Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2008113922/6762/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05518. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**I.F.G. 1 S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 55.788.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 juillet 2008*

1. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit comme administrateur, président du conseil d'administration et administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. Monsieur Gérard MATHEIS, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 décembre 1962, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit comme administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. Monsieur Paul MARX, docteur en droit, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 novembre 1947, demeurant professionnellement à L-1331. Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 03/07/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour I.F.G. 1 S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113947/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04723. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Nalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 23.297.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NALUX S.A., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008113969/783/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00351. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Nalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 23.297.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NALUX S.A., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008113970/783/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00355. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Nalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 23.297.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NALUX S.A., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008113971/783/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00356. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Fanuc Robotics Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 95.565.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.09.08.

Signature.

Référence de publication: 2008113924/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00411. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**GLN Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.  
R.C.S. Luxembourg B 84.936.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLN INVESTMENT

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008113968/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00085. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**GLN Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.  
R.C.S. Luxembourg B 84.936.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLN INVESTMENT

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008113967/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00089. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Nalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 23.297.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NALUX S.A., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008113972/783/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00358. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Fanuc Robotics Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 95.565.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.09.08.

Signature.

Référence de publication: 2008113923/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00415. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Pinault Printemps-Redoute International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 62.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008113962/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00977. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Pinault Printemps-Redoute International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 62.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008113961/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00976. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**GLN Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.

R.C.S. Luxembourg B 84.936.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLN INVESTMENT

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008113966/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00091. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Soft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 98.239.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113904/6654/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12072. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Intrawest Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 111.267.

Les comptes annuels audités au 30 juin 2006 de Intrawest Europe Holdings S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.08.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114153/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00598. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Lavedrine Finance, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 137.929.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Monsieur Olivier Lavedrine, administrateur de sociétés, né à Montluçon (France) le 7 avril 1948 demeurant à F-75008 Paris, 8, rue Lincoln (France) (l'«Associé unique»),

ici représenté par Madame Manette Schumann, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que Monsieur Olivier Lavedrine, précité est le seul associé de la société la société à responsabilité limitée Lavedrine Finance S. à r. l. ayant son siège social 13, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mars 2008, publié au Mémorial C, numéro 1195 du 16 mai 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 137.929 (la «Société»).

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa création.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de six millions huit cent cinquante huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 6.858.750) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500 Euros) à six millions huit cent soixante et onze mille deux cent cinquante Euros (EUR 6.871.250) par l'émission de cinquante quatre mille huit cent soixante dix (54.870) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription des 54.870 par Monsieur Olivier Lavedrine, le tout intégralement libéré par l'apport de 360.988 actions de Lavedrine Finance & Stratégie SAS, une société constituée selon les lois de France, ayant son siège social à Paris, 8, rue Lincoln 75008 (France), évalué à EUR (6.858.772 Euros).

3. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante: «Le capital social est fixé à six millions huit cent soixante et onze mille deux cent cinquante Euros (6.871.250 Euros) divisé en cinquante quatre mille neuf cent soixante dix (54.970) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de six millions huit cent cinquante huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 6.858.750) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500 Euros) à six millions huit cent soixante et onze mille deux cent cinquante Euros (EUR 6.871.250) par l'émission de cinquante quatre mille huit cent soixante dix (54.870) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire, le tout intégralement par l'apport réalisé en nature de 99,9 % du capital social soit 360.088 actions de la société Lavedrine Finance & Stratégie SAS, une société constituée selon les lois de France, ayant son siège social à Paris, 8, rue Lincoln 75008 (France), et un capital social fixé à cinq millions cinq cent trois mille quatre cent neuf Euros, RCS PARIS B 411 836 653 (ci-après "Lavedrine Finance & Stratégie").

*Intervention de rapporteur - Souscription - Libération*

Monsieur Olivier Lavedrine, précité et représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les cinquante quatre mille neuf cent soixante dix (54.970) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par l'apport 360.088 actions de Lavedrine Finance & Stratégie, cet apport étant évalué à six millions huit cent cinquante huit mille sept cent soixante douze Euro (6.858.772 Euros).

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de Paris, un bilan au 31 décembre 2007 et une attestation du président de Lavedrine Finance & Stratégie quant à la situation financière au datée du 29 mai 2008 de ladite société ainsi qu'une déclaration dudit président attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

*Réalisation effective de l'apport*

Monsieur Olivier Lavedrine, précité et représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des 360.088 actions de la société Lavedrine Finance & Stratégie SAS et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en France aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le capital social est fixé à six millions huit cent soixante et onze mille deux cent soixante douze Euros (6.871.272 Euros) divisé en cinquante quatre mille neuf cent soixante dix (54.970) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ trois mille neuf cents euros (EUR 3.900,-).

*Évaluation*

En ce qui concerne le présent apport, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport puisque l'apport représente au total 99.9% du capital social de Lavedrine Finance & Stratégie SAS, une société étant établie dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Manette Schumann, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 juin 2008. LAC/2008/23718. - Reçu douze euros 12€.

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008114326/202/83.

(080132800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.